



PLU DE VAL-CENIS – RÉUNION PUBLIQUE N°1 DU 13 AVRIL 2022



ORGANISATION DE LA RÉUNION

1. LE GROUPEMENT CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DU PLU
2. LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE
3. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE
4. ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE, DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET MUTATION
5. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
6. SUITE DE LA PROCÉDURE



1

LE GROUPEMENT CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DU PLU

LE GROUPEMENT

Membre de l'équipe	Moyens humains	Compétence
	Gabrielle MOLLIER Gautier GERARD Sandra ROSSI	Pilotage de la procédure et coordination de l'équipe Urbanisme et planification urbaine en milieu touristique de montagne, dont <ul style="list-style-type: none"> • Concertation et démocratie participative • Architecture, architecture urbaine et paysagisme • Environnement: autres thématiques que la biodiversité et l'énergie • Diagnostic socio-économique, hors tourisme • Réalisation des pièces du PLU: PADD, OAP, règlement, zonage et annexes
	Valérie TAIRRAZ	Environnement : volet biodiversité
	Gilles REVIAL	Economie touristique, notamment des milieux de montagne
	Gaëlle MORON (HAKU!) Noémie TEISSEIRE Frédéric SANSOZ (Black Sheep Energy)	Mobilités et déplacements Energie, transition énergétique et isolation des bâtiments
	Corentin QUELLEC	Règlement Local de Publicité



2

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU est le document de planification du développement communal dans les 8 à 10 prochaines années, voire au-delà selon les thématiques.

Pourquoi un PLU pour Val-Cenis ?

Chaque ancienne commune de Val-Cenis dispose de son propre document d'urbanisme:

- Bramans: un PLU approuvé en 2021
- Lanslebourg: un PLU approuvé en 2014
- Lanslevillard: un PLU approuvé en 2016
- Sollières-Sardières: un PLU approuvé en 2008
- Termignon: un PLU approuvé en 2004

Objectif principal : harmoniser les règles applicables sur tout le territoire.

Objectifs développés dans la délibération de prescription:

- Trouver un équilibre entre le développement de la commune et la préservation des milieux naturels et agricoles ainsi que la protection du patrimoine bâti et des paysages
- Mettre en compatibilité le PLU de Val-Cenis avec le SCOT* de Maurienne
- Modérer la consommation d'espace et l'étalement urbain et privilégier le renouvellement urbain

*SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Principes fondateurs du PLU

Les documents d'urbanisme doivent viser à atteindre les objectifs suivants:

1° L'équilibre entre :

- les populations résidant dans les zones urbaines et rurales,
- le renouvellement urbain, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres ruraux,
- une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces agricoles et forestiers, la protection des sites, des milieux et paysages naturels,
- la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel,
- les besoins en matière de mobilité.

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale de l'habitat, pour répondre aux besoins en termes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général... en tenant compte notamment de la diminution des obligations de déplacements motorisés et du développement des transports alternatifs à la voiture individuelle

4° La sécurité et salubrité publiques

5° La prévention des risques (naturels, miniers, technologiques), des pollutions et des nuisances

6° La protection des milieux naturels, paysages, de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, de la biodiversité, la préservation ou remise en bon état des continuités écologiques

6°bis La lutte contre l'artificialisation des sols**7° La lutte contre le changement climatique**

8° La promotion du principe de conception universelle pour **une société inclusive** vis-à-vis des personnes situation de **handicap ou en perte d'autonomie**

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Principes fondateurs du PLU

Une évolution forte de la loi ALUR* (2014): la lutte contre l'étalement urbain et la mise en place du principe d'une utilisation économe des espaces.

Objectif renforcé par la loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021: Zéro Artificialisation Nette - ZAN (diviser par deux le rythme d'artificialisation sur 10 ans) – dans un premier temps

L'atteinte des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols résulte de l'équilibre entre :

- 1° La maîtrise de l'étalement urbain ;
- 2° Le renouvellement urbain ;
- 3° L'optimisation de la densité des espaces urbanisés ;
- 4° La qualité urbaine ;
- 5° La préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville ;
- 6° La protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- 7° La renaturation des sols artificialisés.

*ALUR: Accès au Logement et Urbanisme Rénové

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Loi Montagne - Ses principes et objectifs

- Assurer l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations existantes, afin d'éviter le mitage de l'espace (exceptions prévues par les textes: dossier CDNPS*)
- Préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (ex. procédure chalets d'alpage)
- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières
- Préserver les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels sur 300 mètres (exceptions prévues par les textes: faible importance ou dossier CDNPS)
- Maîtriser le développement touristique en respectant la qualité des sites: régime des UTN (Unités Touristiques Nouvelles) locales (gérées par le PLU) et structurantes (gérées par le SCOT)

*CDNPS: Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les Personnes Publiques Associées (PPA) veillent au respect des documents supra-communaux et notamment des principes fixés par le code de l'urbanisme.

Les PPA sont:

- l'Etat
- la Région
- le Département de la Savoie
- les trois chambres consulaires:
 - Chambre d'agriculture
 - Chambre du commerce et de l'industrie
 - Chambre des métiers
- Le Parc National de la Vanoise
- Le Syndicat du Pays de Maurienne compétente pour le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- L'organisme compétent pour le PLH (Programme Local de l'Habitat)
- L'organisme compétent pour les transports urbains
- la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise
- l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) en raison du périmètre AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) Beaufort
- le CNFP (Centre National de la Propriété Forestière) - CRPF (Centre Régional...) regroupement des propriétaires de forêts privées
- La CDPENAF (Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- L'Autorité Environnementale pour avis sur la qualité de l'évaluation environnementale

Les Personnes consultées à leur demande

- les communes voisines

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contenu du Plan Local d'Urbanisme

Comprendre et expliciter les enjeux de territoire



Rapport de présentation: diagnostic territorial et état initial de l'environnement

justifications des choix et incidences du PLU sur l'environnement



Proposer les politiques locales



Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD
Débat par le conseil municipal



Traduire et mettre en œuvre ces politiques



Orientations d'Aménagement et de Programmation – OAP
S'imposent en terme de compatibilité



Règlement, zonage (et annexes)
S'imposent en terme de conformité.



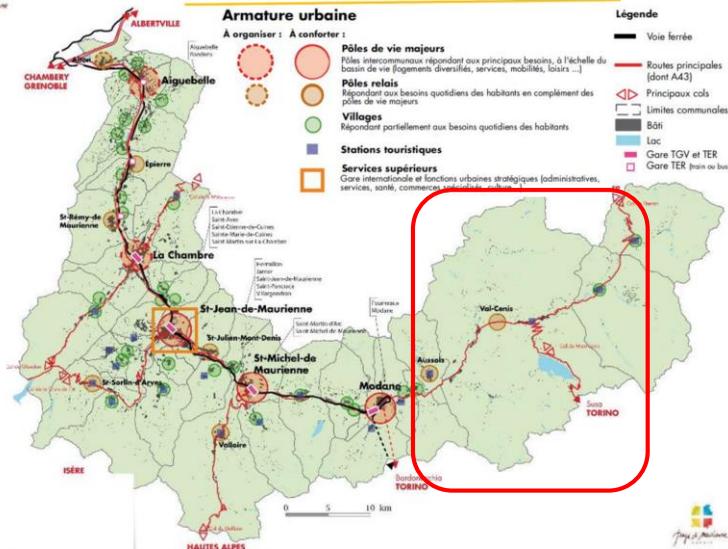
LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait PADD



L'armature urbaine du SCOT



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*

Volet habitat et foncier

Offre logement locatif social: atteindre 10% des résidences principales au minimum en 2030

Maîtriser la production de logements par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dès 1 500 m² de terrain disponible

Densité minimale réaliste à atteindre: 40 logements / ha dans en densité optimale dans les zones objets des OAP et 32 logements / ha (moyenne PLU)

Production de 20% de logements nouveaux par renouvellement urbain, c'est-à-dire: terrain artificialisé, déconstruction, changement d'usage.

Besoins en fonciers pour les résidences principales: 7,2 ha de terrain nu sur la période 2016 – 2030 (hors objectifs ZAN instaurés en 2021)

*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*

Volet environnement et paysagesDOCUMENT
D'ORIENTATIONS
ET D'OBJECTIFS

Volet ENVIRONNEMENT et PAYSAGES

Atlas cartographique du Document d'Orientations et d'Objectifs

Les espaces et la biodiversité à protéger
Légende cartes EPCI

Le 27/03/2019

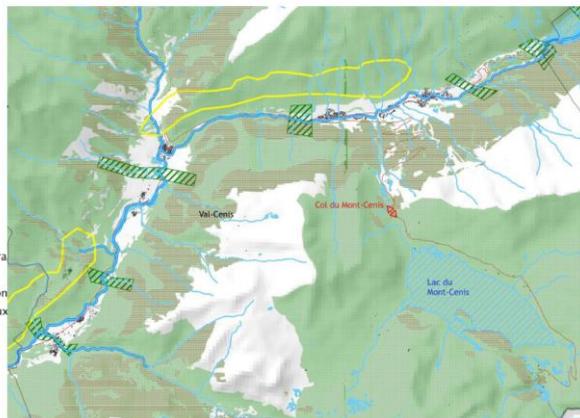


Contexte

- Limites communales
- Limites intercommunales
- Bâti existant
- Routes principales
- Sommets

Biodiversité

- Cours d'eau
- Trame bleue, réservoirs de biodiversité
- Trame Bleue, lacs et zones humides
- Trame verte, pelouses sèches
- Trame verte, espèce emblématique (Tétra)
- Trame verte, Réservoir de biodiversité
- Trame verte, corridors biologiques régionaux
- Trame verte, corridors biologiques locaux



*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*



DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

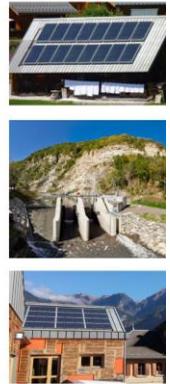
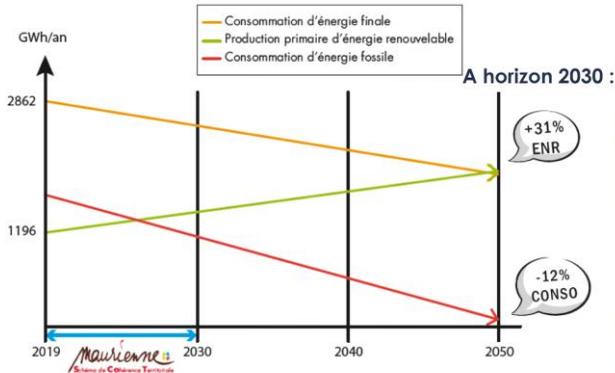
Volet TRANSITION ENERGETIQUE

Volet transition énergétique

Intégrer les objectifs TEPOS 2050

+100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Trajectoire du territoire pour être TEPOS



→ Des PLU TEPOS compatibles : analyse du gisement dans le diag, objectifs dans le PADD et règlement adapté

*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*



DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Volet ECONOMIE

Volet économie

Hiérarchisation de l'offre foncière et immobilière :

Compétence: Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise → concertation nécessaire

Zones d'intérêt Maurienne (ZIM)			Zones d'intérêt Local (ZIL)			
<p>1 grand site de développement d'échelle Combe de Savoie – Maurienne (extension du PAF Alp'Arc) 2ha</p>	<p>1 pôle tertiaire à créer autour de la future gare internationale de St Jean de M. 2ha</p>	<p>1 pôle d'excellence et d'appel sur le bassin de St Jean - extension Pré de Pâques - Les Plantins - Pré de la Garde 6,5ha</p>	<p>Situées dans les pôles relais, les villages et stations, ces Zones d'Intérêt Local sont destinées à accueillir des entreprises ayant un rayon d'intervention lié aux communes et aux stations proches de leur implantation.</p>			
<p>1 offre complémentaire de ZIM sur chaque pôle de vie</p> <table border="1"> <tr> <td>Bassin de Porte de M. 4,5ha - les Remblais - Portes de Maurienne</td> <td>Bassin de La Chambre 5,2ha - François Horteur, - Atignours, - Blachères</td> <td>Bassin de St Michel de M. 4,3ha - Les Oeillettes (dont extension) - Le Temple</td> <td>Bassin de Hte Maurienne 3,5ha - Le Fréjus - Terres blanches - Les Favières</td> </tr> </table>				Bassin de Porte de M. 4,5ha - les Remblais - Portes de Maurienne	Bassin de La Chambre 5,2ha - François Horteur, - Atignours, - Blachères	Bassin de St Michel de M. 4,3ha - Les Oeillettes (dont extension) - Le Temple
Bassin de Porte de M. 4,5ha - les Remblais - Portes de Maurienne	Bassin de La Chambre 5,2ha - François Horteur, - Atignours, - Blachères	Bassin de St Michel de M. 4,3ha - Les Oeillettes (dont extension) - Le Temple	Bassin de Hte Maurienne 3,5ha - Le Fréjus - Terres blanches - Les Favières			

Xha : capacité de développement à mobiliser en ZAE (existante ou à aménager) d'ici 2030

Extension du PAE Alp-Arc : se situe en quasi-totalité sur la commune de Bourgneuf, dans le SCOT Métropole Savoie

*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*



DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Volet COMMERCE

Volet commerce



*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

SP = surface de plancher



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*



DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Volet AGRICULTURE

Volet agriculture

Préserver le foncier agricole stratégique :

3 niveaux de foncier agricole :	Concernent :
Niveau 1 : surfaces stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surface fauchable ✓ Pâture de proximité des bâtiments (tènement dont une partie au moins est à moins de 300m d'un bâtiment d'exploitation) ✓ Surface labourable ✓ Culture pérenne ou à forte valeur ajoutée (viticulture, maraîchage, horticulture, plantes aromatiques et médicinales...) ✓ Surface adaptée à la diversification et à l'installation de nouveaux agriculteurs
Niveau 2 : surfaces importantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surface pâturée (non fauchable) ✓ Surface d'alpage ✓ Tènement fauchable ou labourable de moins de 10 000 m²
Niveau 3 : surfaces moins importantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tènement de moins de 5000m²

*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*

DOCUMENT
D'ORIENTATIONS
ET D'OBJECTIFSVolet **TOURISME**Volet tourisme

*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

Les objectifs :

- Adapter et développer l'économie touristique en confirmant la Maurienne dans son positionnement de « territoire de ressourcement, authentique, à taille humaine »
- Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement marchand pour conforter la fréquentation
- Engager et accompagner la diversification printemps-été pour maintenir et développer une fréquentation toutes saisons
- Préserver et adapter l'offre hiver aux changements climatiques en cours

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*

Volet tourisme

Diversifier l'offre, notamment en été, avec

- le développement d'une offre « eau – loisirs »,
- le développement de l'offre cyclo
- la Structuration de l'offre hôtellerie de plein air et le renforcement et la qualification de la capacité d'accueil des campings
- La valorisation du patrimoine fortifié par des concepts innovants (ex. séjours à thèmes, hébergements insolites, offre quatre saisons avec restauration voire hébergement...

Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements par

- La rénovation d'une partie des lits pour assurer leur maintien ou leur remise sur le marché
- La création d'une offre nouvelle de lits chauds

• Programme SCOT à l'horizon 2030:

- 11600 lits réhabilités
- 22 800 lits nouveaux

*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*

DOCUMENT
D'ORIENTATIONS
ET D'OBJECTIFSVolet **TOURISME**

Volet tourisme

Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements

COMMUNES <small>Sources SMFB 2017, décompte par commune</small>	Lits existants				Réhabilitation			Création <small>Volumes de lits neufs à horizon 2030 (dont UTN déjà autorisées)</small>
	chauds	tièdes	froids	total	lits	lits	lits	
					chauds	tièdes	froids	
ALBIEZ MONTROND	1 409	416	4 165	5 990	57	42	417	1 100
AUSSOIS	2 655	1 345	2 663	6 663	116	135	266	1 200
BESSANS	596	1 209	2 712	4 517	25	121	271	500
BONNEVAL / ARC	154	564	1 693	2 411	4	56	169	1 500
LA NORMA	1 156	186	5 356	6 698	37	19	536	500
LATOUSSUIRE	3 939	553	8 492	12 984	140	55	849	1 000
LE CORBIER	1 414	390	10 463	12 267	37	39	1 046	1 000
LES BOTTIÈRES	404	43	575	1 022	10	4	59	-
SANT-COLOMBAN	637	182	1 550	2 369	21	18	155	500
ST-JEAN D'ARVES	2 085	126	2 779	4 990	85	13	278	1 200
ST-SORLIN-D'ARVES	5 298	575	3 069	8 942	172	58	307	1 850
LES KARELLIS	2 219	16	1 557	3 792	166	2	156	1 000
ORELLE	620	127	1 157	1 904	16	13	116	500
VAL CENIS	9 399	4 244	9 363	23 006	406	424	936	1 500
VALMAYEUR	5 055	572	9 366	14 993	88	164	559	500
VALLOIRE	5 155	5 045	7 271	17 471	183	505	727	1 500
VALMEINIER	7 205	476	3 874	11 555	255	48	387	1 200
SS TOTAL STATIONS	52 217	17 303	78 770	148 290	1 960	1 730	7 877	18 550
	Capacité conservée pour une répartition pendant la mise en œuvre du SCot							2 550
VALLEE (hors stations)	809	1 542	15 767	18 118				1 700
TOTAL MAURIENNE	53 026	18 845	94 537	166 408	1 960	1 730	7 877	22 800

*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

Sources : SMFB 2017 – traitement Expan'fia.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*

DOCUMENT
D'ORIENTATIONS
ET D'OBJECTIFSVolet **TOURISME**

Volet tourisme

Adapter l'offre hiver :



- préserver et renforcer l'attractivité des domaines skiables et la pérennité des stations-villages
- s'adapter aux changements climatiques en :
 - ✓ modernisant et optimisant les équipements actuels pour améliorer les flux et faciliter l'accès aux secteurs d'altitude
 - ✓ facilitant l'accès aux sites d'altitude et en renforçant les liaisons par « le haut »
 - ✓ permettant un accès à certains domaines skiables par des transports par câble depuis le fond de vallée
- Poursuivre la diversification hiver

*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*

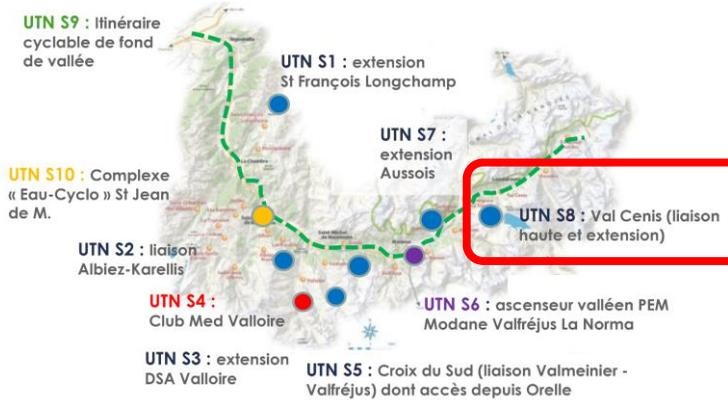


DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Volet TOURISME

Volet tourisme

Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) Structurantes portées par le SCOT :



*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le SCOT du Pays de Maurienne: éléments de cadrage

Extrait DOO*



DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Volet DEVELOPPEMENT

Volet développement

Atlas cartographique du Document d'Orientations et d'Objectifs
Les espaces de développement urbain et économique
Légende cartes (EPC)
Le 27/03/2019

- Contexte, infrastructure, équipements :**
 - Limites communales
 - Limites intercommunales
 - Bât existant
 - Tâche urbaine
 - Lacs
 - Cours d'eau
 - Routes principales
 - Vois fenêtrées
 - Itinéraire cyclable de fond de vallée
 - Route vitrine paysagère
 - Rayon de 500 m autour des gares
 - Lyon-Turin, ouvrages à l'air libre
 - Gare ou halte ferroviaire
- Habitat :**
 - Besoin foncier pour l'habitat permanent à l'horizon 2030 (ha)
 - Site de renouvellement urbain à définir
- Zones d'activités économiques :**
 - Zones d'activités économiques
 - Zones d'activités économiques d'intérêt Maurienne (ZIM)
- Tourisme :**
 - Remontées mécaniques existantes
 - Enveloppe gravitaire existante des Domaines Skiables Alpins (DSA)
 - UTN structurante, création de pistes
 - UTN structurante, création de remontées mécaniques
 - Réhabilitation et remise sur le marché de l'offre de lits existants
 - Volume de lits nouveaux maximum à créer à l'horizon 2030
 - ▲ Unité touristique nouvelle (UTN) structurante et n° de fiche au DOO
- Pôle de vie**
- Pôle relais**
- Espaces agricoles à protéger**
- Espaces forestiers**
- Commerce :**
 - Centralité urbaine principale
 - Site commercial périphérique



*DOO: Document d'Orientations et d'Objectifs



3

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

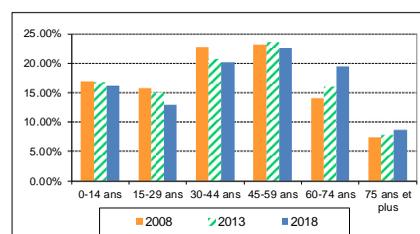
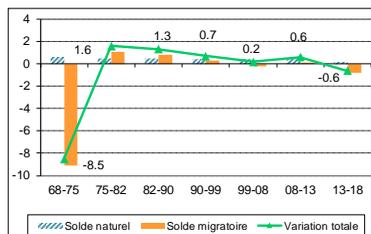
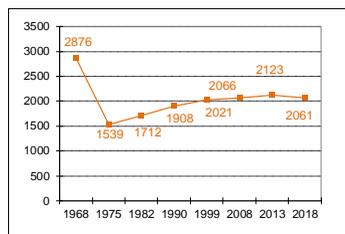
DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Démographie et habitat

Val-Cenis: 2061 habitants en 2018, en légère diminution par rapport aux données de 2013 (-0,6%/an en moyenne)

Evolutions principalement liées au solde migratoire: les départs de population ne sont pas compensés par de nouvelles venues.

Conséquence: léger vieillissement de la population de 2008 à 2018 et population globalement âgée (indice de vieillesse de 1,4 – idéal: 0,5)

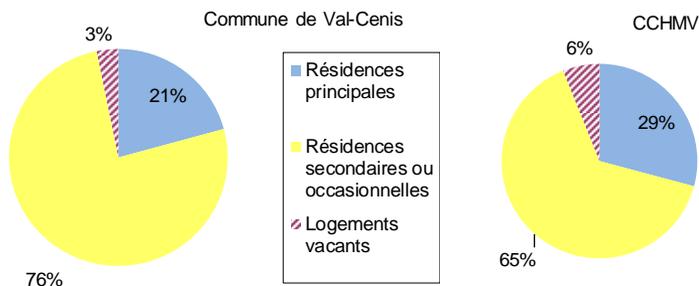


Lotissements à Bramans en 2007 (en fin d'urbanisation), Lanslevillard et Lanslebourg en 2008 et à Sollières en 2013 = 90 lots. Ont légèrement contribué au maintien de la population; plus des mouvements internes que la venue de personnes extérieures

DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

Val-Cenis: 4733 logements, dont moins de 1000 résidences principales

Une dominance des résidences secondaires, plus importante à l'échelle de Val-Cenis qu'à celui de la CCHMV, liée à la présence des stations de ski



Résidences principales:

- Beaucoup de grands logements (36% avec 5 pièces et plus, 28% avec 4 pièces) alors que diminution du nombre de personnes par ménage à 2,1 en 2018
- Occupées à 72% par les propriétaires

62 logements locatifs sociaux, répartis entre Lanslebourg, Lanslevillard et Termignon, soit 6,3% du parc des résidences principales. Peu de vacance → objectif SCOT: 10% du parc en 2030.

Onze logements communaux à loyer modéré sur Bramans et un à Sollières-Sardières.

EHPAD et résidence pour séniors autonomes à Modane

Etude des besoins en logements des saisonniers en cours

DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

Les enjeux:

Maintenir la population permanente en proposant du logement accessible

Accueillir une nouvelle population

Proposer du logement qui répond aux besoins de la population et à la composition des ménages

Mettre en place les outils pour conserver le caractère de résidence principale des nouveaux logements

En fonction des résultats de l'étude en cours, prévoir des logements pour les saisonniers (aussi bien de l'hiver que de l'été pour le BTP).

Tenir compte des équipements et de la suffisance de la ressource en eau potable pour fixer les objectifs démographiques (et des enjeux agricoles, environnementaux, paysagers, des risques naturels,...)

Les orientations du PLU:

Combien d'habitants à Val-Cenis dans 10 ans ?

Quels types de logements prévoir ?

Localisation des secteurs d'habitat permanent ?

Maîtrise des opérations par la collectivité ?

AGRICULTURE

Chiffres clés:

42 exploitations professionnelles* recensées, hors transhumants.
 5 exploitations non professionnelles
 3 transhumants

Moyenne d'âge: 46 ans → encore jeune.

Pérennité sur 10 ans (attention: PB de main d'oeuvre):

35 exploitations pérennes
 4 exploitations à pérennité incertaine (caractéristiques des bâtiments, âge des exploitants)
 3 exploitations à l'avenir non assuré.

Projets d'ici 5 ans :

7 projets d'installation nouvelle
 14 bâtiments à délocalisés (enclavés dans les villages).

Gestion du foncier:

SAU*: 16889 ha, dont 2211 ha en vallée (13%) et 14678 ha dans les alpages
 79% des surfaces exploitées par les agriculteurs de la commune et 21% par les transhumants

*Exploitation professionnelle: surface > 9 ha (hors productions spécialisées) et, si nécessaire: temps de travail supérieur ou égal à 1 200 heures par an, revenu professionnel au moins égal à 0,8 SMIC

*SAU: Surface Agricole Utile

1.2.1 Une prédominance de l'élevage pour la fabrication fromagère

L'agriculture de Val Cenis est basée sur l'élevage et principalement sur l'élevage laitier.

Répartition de la production principale des exploitations agricoles professionnelles

Production principale	Exploitations professionnelles
Bovin lait	23
Bovin lait + Chèvres ou ovin viande	3
Ovin lait ou Chèvres lait + Mixte	4
Ovin Viande	7
Bovin Viande	3
Maraichage + apiculture	2

Répartition du cheptel laitier hivernés à Val Cenis

Cheptel	Effectifs
Vaches laitières	990
Vaches allaitantes	70
Litres de lait de vache produits / an	3 749 000
Chèvres et brebis	1 090
Litres de lait de brebis ou chèvre produits / an	258 000

Valorisation des produits via les coopératives et en circuits courts

AGRICULTURE

Les enjeux:

Conserver les espaces ouverts aux abords des bâtiments d'élevage (angle de 120 °) et les distances d'éloignement réciproque (50 m au RSD* et 100 m en ICPE*)

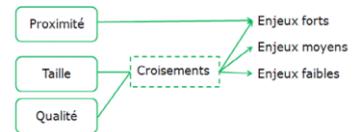
Conserver les prés de fauche (autonomie fourragère pour l'AOP Beaufort notamment)

Cartographie identifiant les secteurs à enjeux en fonction des critères tels que

- Pâturages de proximité
- Taille des tènements
- Qualité des tènements

2.2.1 Des espaces agricoles à enjeux: méthodologie (cf annexe 1)

- Critère 1 = surfaces de proximité immédiate
 - Sites d'élevage = 300 mètres
 - Ajustements liés à :
 - ✓ Présence de cordons urbanisés,
 - ✓ Infrastructures infranchissables,
 - ✓ Cours d'eau/rivières infranchissables,
 - ✓ Topographie...
- Critère 2 = taille du tènement agricole
 - Ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant
 - Limité par des zones infranchissables (infrastructures, éléments naturels, urbanisation...)
 - Notion de fonctionnalité des espaces agricoles
- Critère 3 = qualité des surfaces agricoles
 - Potentiel agronomique
 - De la possibilité de mécaniser les travaux
 - De la nature et profondeur du sol
 - De l'exposition des terrains
 - La pente...



Qualité \ Taille	Bonne	Moyenne	Faible
Grands	Enjeux forts	Enjeux moyens	Enjeux moyens
Moyens	Enjeux forts	Enjeux moyens	Enjeux faibles
Petits	Enjeux moyens	Enjeux faibles	Enjeux faibles

Les orientations du PLU:

Où permet-on l'installation de nouveaux agriculteurs ou la délocalisation des existants?

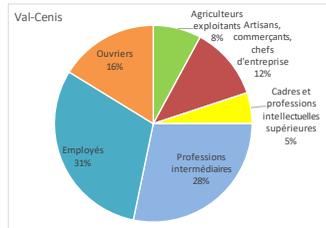
Si l'urbanisation de terrains à enjeux forts est envisagée, quelles mesures compensatoires peuvent être proposées ?

Comment encourager la diversification sans concurrencer les activités existantes ?

*RSD: Règlement Sanitaire Départemental ; < 50 VL
 ICPE: Installation Classée pour l'Environnement > 50 VL

POPULATION ACTIVE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

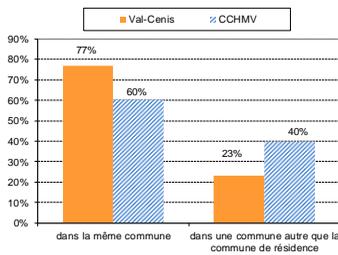
Répartition de la population active de Val-Cenis



65,9% des actifs sont salariés
36% des actifs sont en CDI ou titulaire de la fonction publique.

→ Nombreux CDD (près de 29% des actifs)
→ Nombreux indépendants (ex. professions libérales telles que moniteur de ski) ou employeurs

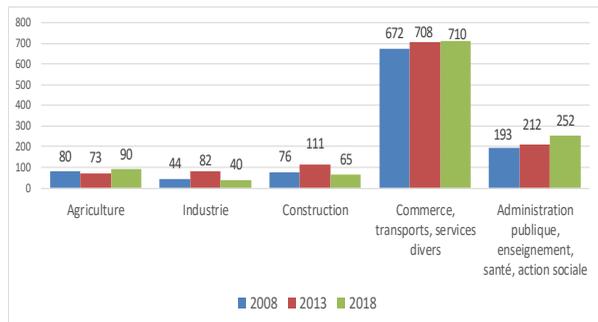
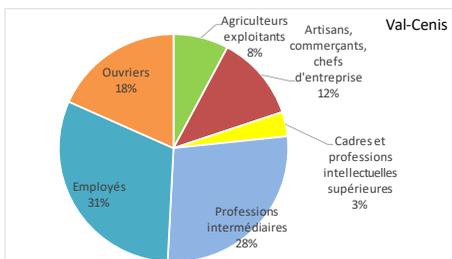
77% des actifs ayant un emploi restent sur Val-Cenis pour leur travail



	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	1 059	1 169	1 087
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 160	1 168	1 104
Indicateur de concentration d'emploi	91,3	100,0	98,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	68,7	67,4	65,2

POPULATION ACTIVE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les emplois sur Val-Cenis



→ Impact de l'activité touristique: création d'emplois, souvent saisonniers

Commerces et services de proximité

Nombreux commerces et services de proximité, grâce à la présence des stations, mais beaucoup fermés hors saison.

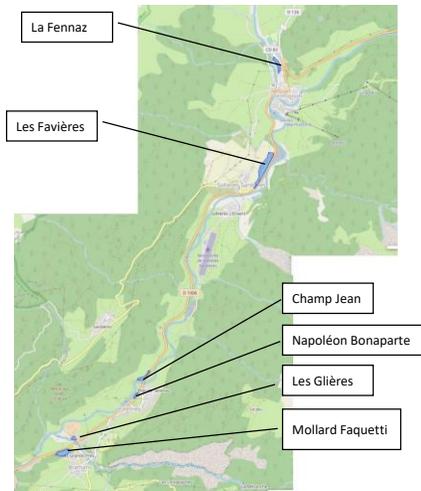
Maison de santé pluriprofessionnelle et autres professions médicales

Concentration des commerces et services à Lanslebourg, ancien chef-lieu de canton.

Une épicerie, voire une boulangerie et boucherie dans chaque village (sauf Sollières où supermarché).

POPULATION ACTIVE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les zones économiques



Zone des Favières: intérêt Maurienne dans le SCOT – extension possible de 3,5 ha à répartir avec Modane.

Manque de terrain pour le développement des activités artisanales (observations lors des ateliers) → zone d'intérêt local (ZIL) possible; à justifier; compétence CCHMV (concertation nécessaire).

POPULATION ACTIVE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les enjeux:

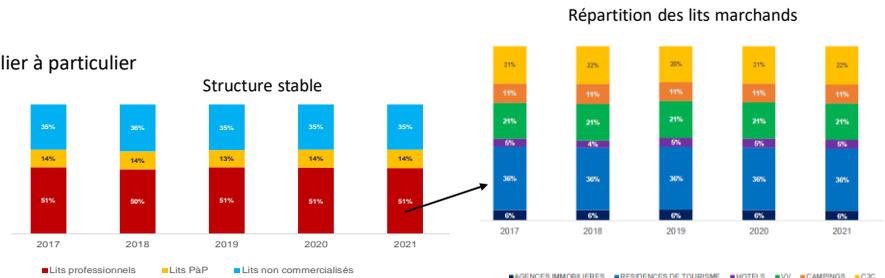
Conserver des artisans sur le territoire communal et permettre l'installation de nouveaux
 Conserver et développer des emplois sur la commune
 Deux zones identifiées dans le PLU de Bramans (Champ Jean et Napoléon Bonaparte).
 Faciliter le logement des travailleurs du BTP qui sont parfois saisonniers
 Assurer la pérennité des zones économiques

Les orientations du PLU:

Développement de zone d'intérêt local (ZIL) ?
 Si oui, quelle localisation ?
 Quels outils pour assurer la pérennité des zones économiques ?

Offre en matière d'hébergement et perspectives

23 000 lits en 2021, dont
51% de lits professionnels
14% de lits en location de particulier à particulier
30% de lits non commercialisés

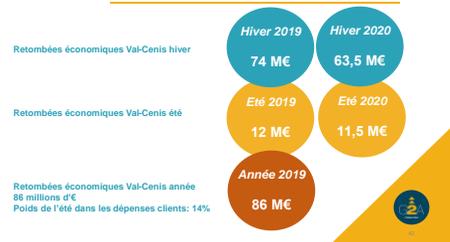


Remise sur le marché des lits non commercialisés (environ 8000): 10%, soit environ 800 lits (expériences passées)
→ Démarche forte de la CCHMV sur cette thématique (informations sur les possibilités de réhabilitation, mise en place de services,...)

Près de 1,5 million de nuitées, dont près de 30% sur l'été, grâce à la route des grands cols, la présence du Mont-Cenis et l'offre attractive du territoire (patrimoine naturel, culturel, historique / pierres fortes,... et religieux).

C2C= Customer toCustomer = PàP (Particulier à Particulier)

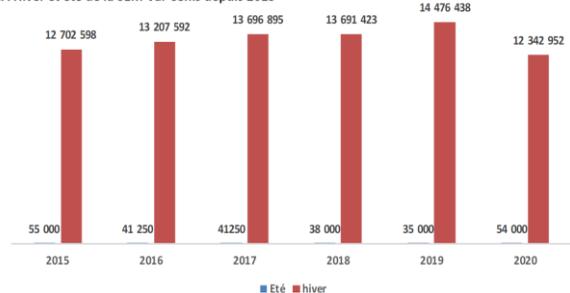
Estimation des retombées économiques de l'activité touristique sur Val-Cenis



Le domaine skiable alpin

Chiffre d'affaires voisin des 14,5 M€ en hiver. Eté: moins de 0,4% du CA
Augmentation de la part des forfaits court séjour (2 à 5 jours) par rapport au long séjour (6 et 7 jours)

Evolution du CA Hiver et été de la SEM Val-Cenis depuis 2015



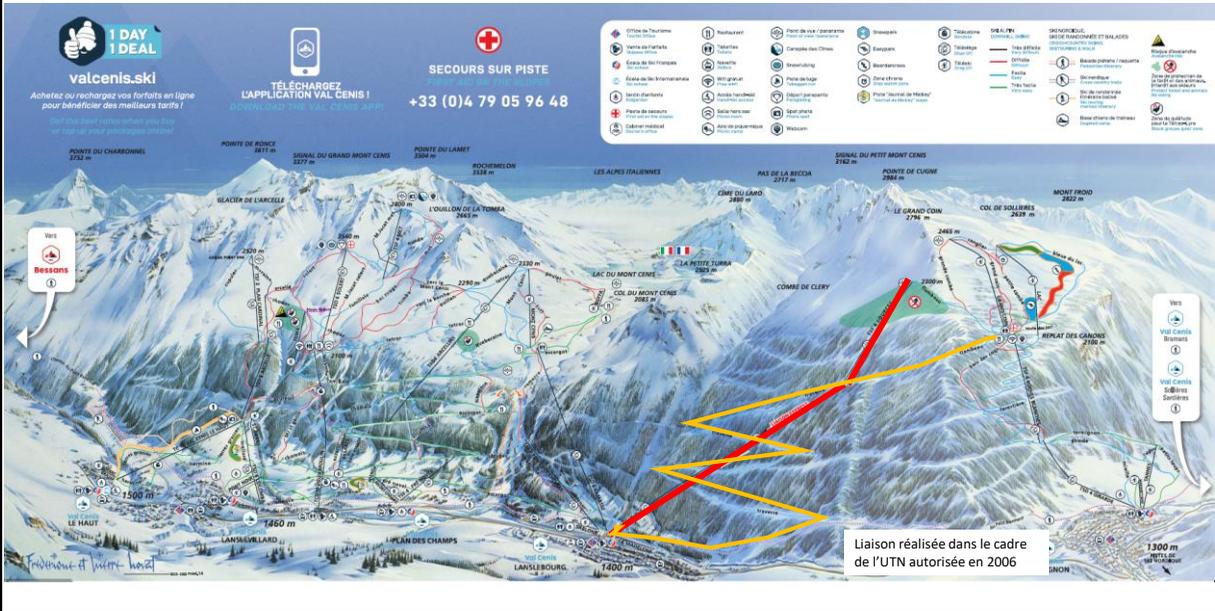
Neige de culture uniquement sur la partie haute de la liaison (piste flambeau) → difficultés de liaison lors des périodes de faible enneigement sur la piste de La Traverse.

Neige de culture

- sur Lanslebourg et Lanslevillard: récupération d'eau dans les galeries EDF (350 000 m³ d'eau prélevés ; possible de porter le prélèvement à 450 000 m³)
- Sur Termignon: plan d'eau à proximité de l'Arc

ECONOMIE TOURISTIQUE

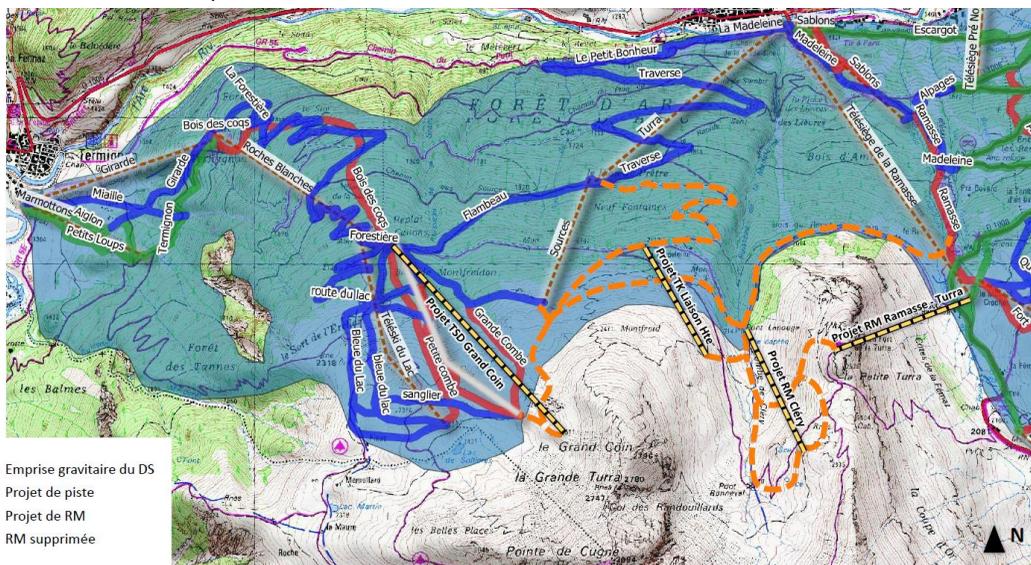
Le domaine skiable alpin



ECONOMIE TOURISTIQUE

Le domaine skiable alpin: projet déposé au SCOT

Recours sur le SCOT, en particulier les UTN → de nouvelles options à l'étude, avec notamment la suppression de la remontée mécanique dans la Combe de Cléry



ECONOMIE TOURISTIQUE 

Sur la base du diagnostic de G2A

Les domaines nordiques

- Val d'Ambin sur Bramans, entre 1 200 et 1 800 mètres d'altitude, pour 29 km de pistes, avec un complément aux abords des villages de Bramans et du Verney → développement envisagé (passerelle piétonne suspendue au-dessus de l'Ambin, cascade de glace, via ferrata, extension des pistes de fond et création d'une piste de luge.
- Le Monolithe sur Sollières-Sardières, en partenariat avec Aussois, avec 39 km de pistes
- Termignon, avec 15 km de pistes
- Lanslevillard, avec 7 à 8 km de pistes

Nombreuses activités touristiques diversifiées

Développement des activités « vélo »: vélo de route, VTT,
Vélo à Assistance Electrique...

prestataires	Guides, accompagnateurs, moniteurs VTT, vélo...	43
activités	Bien être (Yoga, aquagym, ...)	14
activités	Pêche	1
activités	Ski toutes pratiques	11
activités	Sports aériens (parapente...)	6
activités	Sports de balle (badminton...)	4
activités	Sports de grimpe, glace	20
activités	Sports d'eaux , eaux vives	9
activités	Sports pédestres (rando, cani-rando...)	8
activités	Sports d'hiver (raquettes, traineaux...)	7
activités	autres (luge été...)	3
activités	cinema	2

Patrimoine naturel, culturel, immatériel important dans la notoriété de la station.

Présence du Col du Mont-Cenis → impact fort sur la fréquentation

Organisation de grands évènements à porter régionale, nationale ou internationale à poursuivre.

ECONOMIE TOURISTIQUE 

Sur la base du diagnostic de G2A

Les enjeux:

Maintenir l'activité actuelle et la part des lits marchands, notamment vis-à-vis des résidences de tourisme (risque de fuite des baux)

Assurer la destination ski, tout en préparant la transition écologique et économique vers les activités hors ski

Proposer des modes de déplacements alternatifs à la voiture (peu de marge de manœuvre au PLU pour le vacancier)

Porosité des temps de travail et de vacances qui va faire progresser les séjours longs et d'intégration aux territoires (! Télétravail et performance des communications numériques).

Assurer la compatibilité du PLU avec le SCOT: 1766 lits à remettre sur le marché et 1500 lits nouveaux maximum

Restructurer le domaine skiable de Termignon, dont les remontées mécaniques sont vieillissantes.

Mettre en place une liaison efficace entre Termignon et Lanslebourg,

Assurer l'enneigement du domaine skiable.

Proposer des activités diversifiées, pour développer le tourisme sur les quatre saisons et anticiper les conséquences des évolutions climatiques

Les orientations du PLU:

Combien de lits touristiques ? A discuter en fonction des lits réalisés depuis 2016 (date de départ de calcul du SCOT) et de ce qui reste...

Localisation des lits touristiques ?

Comment améliorer la liaison skiable tout en tenant compte des coûts financiers et des enjeux environnementaux ?

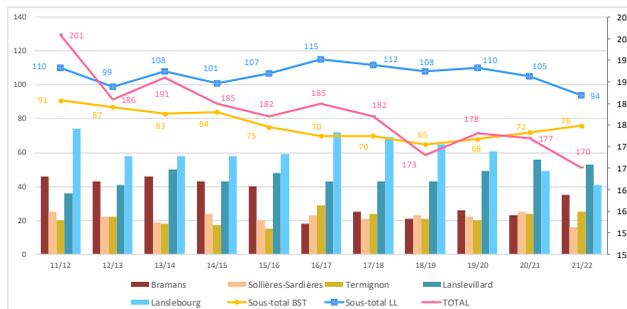
Quel développement des activités touristiques hors ski ? Eté ? Hiver ?

ENSEIGNEMENT

Regroupements pédagogiques:

R1: Lanslebourg et Lanslevillard: effectifs fluctuants mais globalement à la baisse

R2: Termignon, Sollières-Sardières et Bramans: effectifs à tendance à la baisse jusqu'à 18/19 et légère remontée depuis.



Cantine et services périscolaires assurés par la CCHMV dans chaque regroupement pédagogique.

INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

AEP: schéma d'alimentation en eau potable à réaliser, pour

- préciser le fonctionnement du réseau
- quantifier la ressource disponible et les besoins actuels et futurs

INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

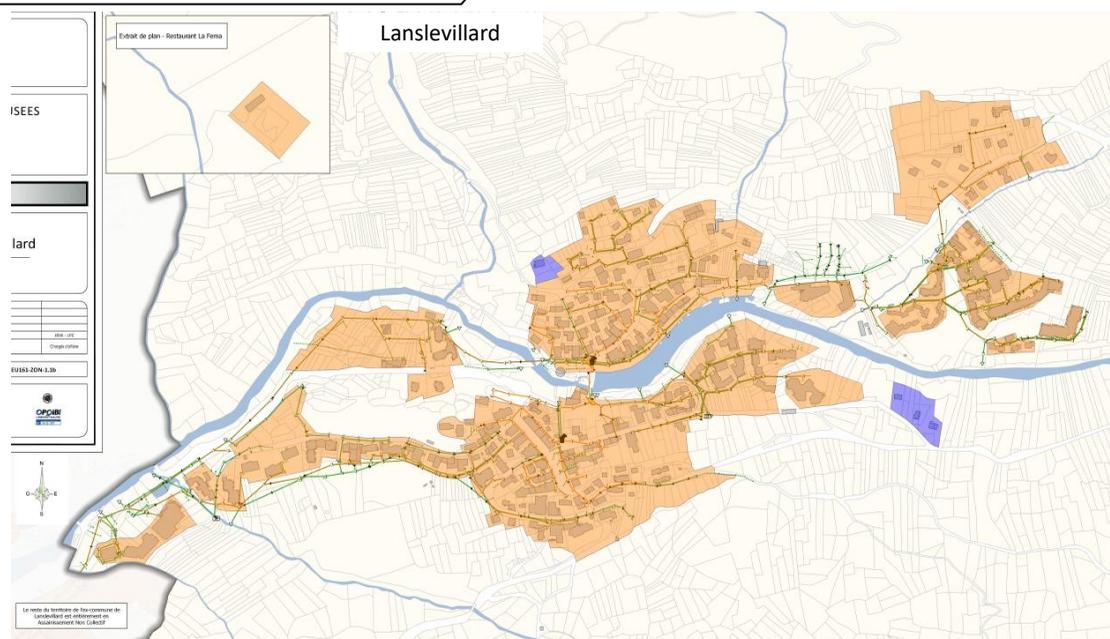
Assainissement

2 secteurs d'assainissement:

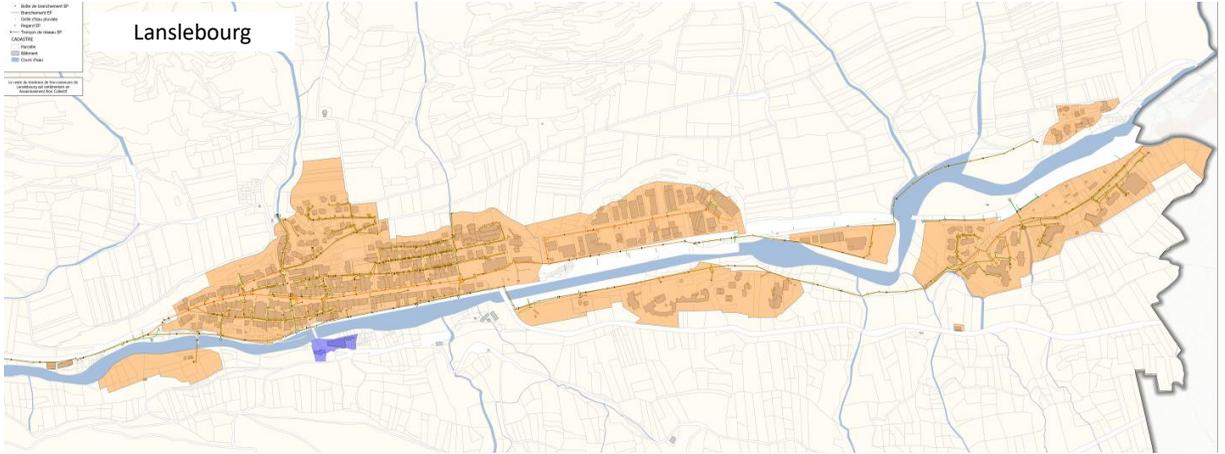
- Ancien SIVOM de Val-Cenis, avec Lanslebourg et Lanslevillard
STEP de Lanslebourg, d'une capacité de 16000EQH, évolutive à 20000 EQH, mise en service en 2007.
- Ancien SIVOM du Val d'Ambin, avec Termignon, Sollières-Sardières et Bramans
STEP à Sollières-Sardières, d'une capacité nominale de 6 500 EQH, mise en service en 2010. Système de refoulement depuis Bramans. Surcharges enregistrées lors de fortes précipitations, en raison de réseaux unitaires → travaux en 2023 sur Sardières et 2024 sur Termignon pour passer en séparatif.

Schéma directeur d'assainissement définit les secteurs en assainissement collectif et ceux restant en assainissement non collectif.

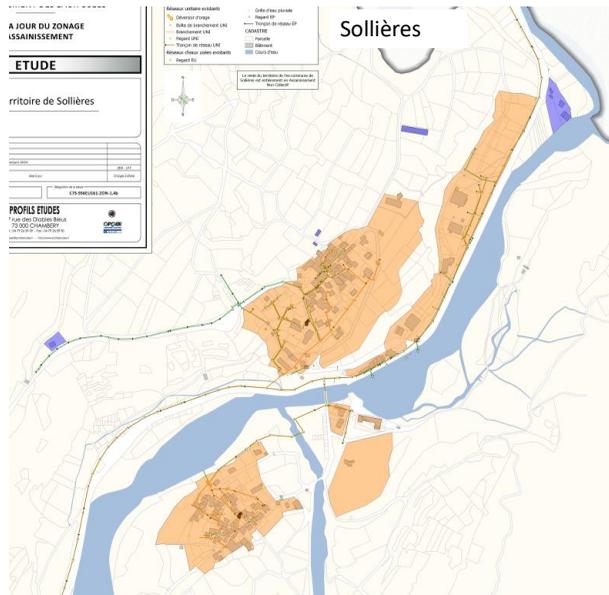
INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE



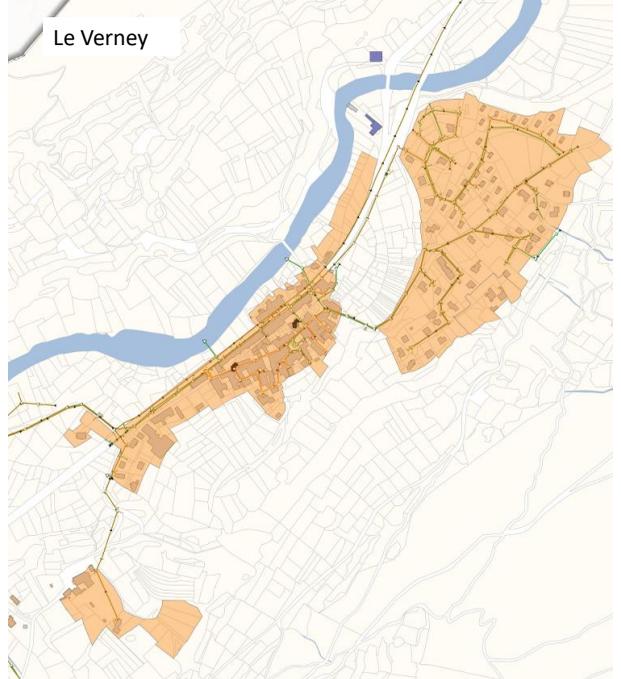
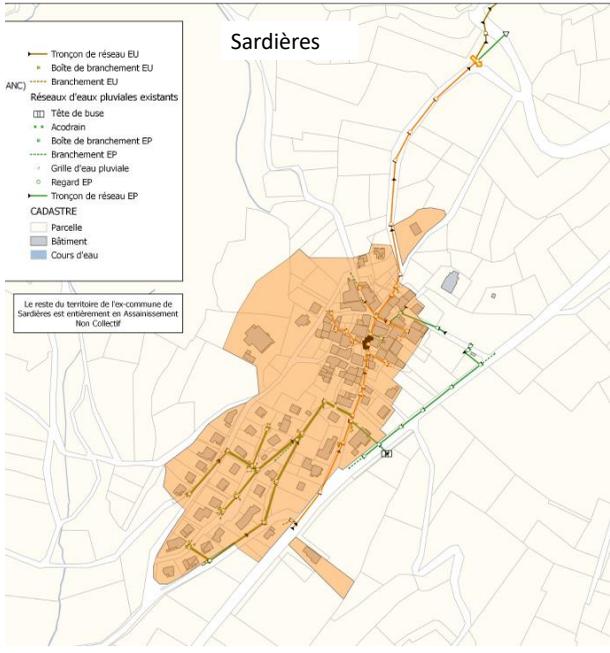
INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE



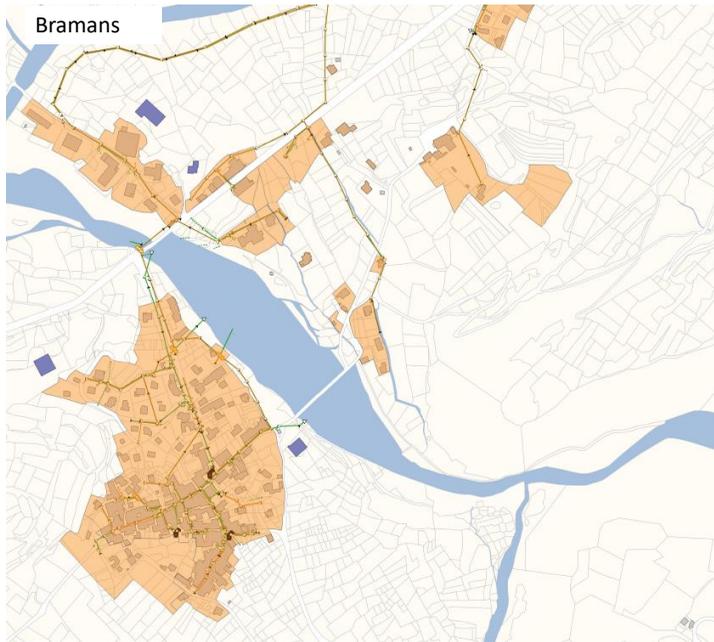
INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE



INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE



INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE



MOBILITÉS



Sur la base du diagnostic de Gaëlle MORON de HAKU!

Val-Cenis

Etendue du territoire: 16 / 17 km → 20 minutes de déplacement d'un bout à l'autre.
Proximité des villages de la RD1006 (<500 m), à l'exception de Sardières.

Déplacements:

Les habitants: domicile → travail (flux majoritairement internes à la commune), vie quotidienne, loisirs,...
Les vacanciers : domicile → Val-Cenis ;

Les vacanciers: 95% viennent en voiture → leviers d'action pour favoriser d'autres modes de transport ?

Transports collectifs: nombreux acteurs → complexité d'organisation
Offre de mobilité: tournée vers les touristes

Les stationnements: offre globalement satisfaisante, y compris en haute saison.

Une seule borne de recharge électrique pour le grand public

Pas de stationnement vélo « longue durée »

Un taux de rotation pressenti très faible

Une sous-utilisation des parkings privés dans l'offre touristique

→ or, une place de stationnement, c'est 12 m² a minima, 25 m² sur stationnement dédié (avec aire de manœuvre)

Les enjeux:

A qui choisit-on de donner la place publique ?

Comment continuer à tisser du lien entre les territoires?

Val-Cenis peut-il être le moteur de la transition ou sera-t-il suiveur du mouvement ?

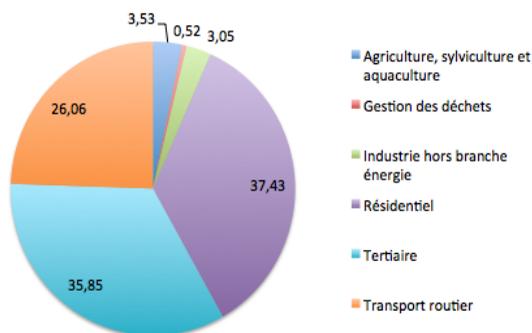
ENERGIE



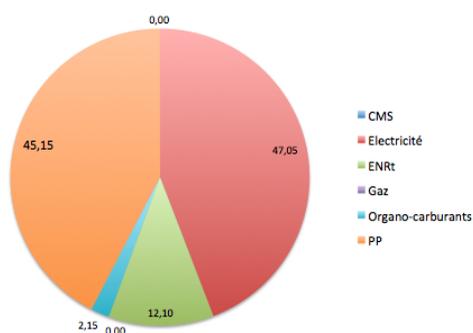
Sur la base du diagnostic de Noémie TEISSEIRE et Frédéric SANZOZ, de BlackSheep Energy

Consommation énergétique de Val-Cenis: 100 GWh en 2018, hors transport des vacanciers domicile → Val-Cenis

Consommation par secteur (GWh) - 2018



Type d'énergie (GWh) - 2018



Source : ORCAE

Source : Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)

CMS: Combustibles Minéraux Solides (ex. charbon) / ENRt: Energie Renouvelable thermique / PP: produits pétroliers

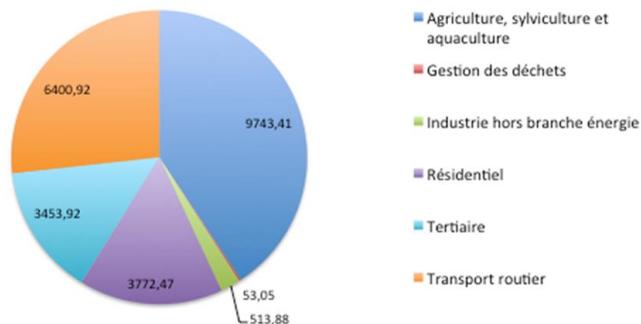
ENERGIE



Sur la base du diagnostic de Noémie TEISSEIRE et Frédéric SANZOZ, de BlackSheep Energy

Bilan des émissions de CO₂ de la commune de Val-Cenis

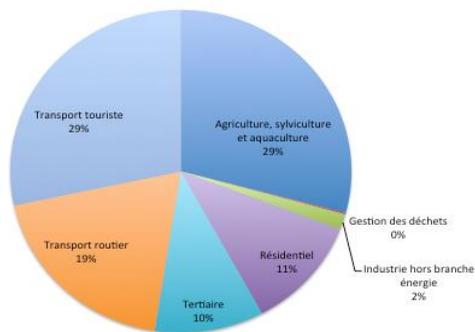
Emission Co2 Val Cenis 2018 (Teq Co2)



23 937,65 Teq CO₂, hors déplacements des vacanciers pour venir à Val-Cenis

Source : Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)

Emission de Co2 réel Val Cenis 2018



Estimation avec déplacements des vacanciers pour venir à Val-Cenis

Source : ORCAE + Blacksheepenergy

ENERGIE



Sur la base du diagnostic de Noémie TEISSEIRE et Frédéric SANZOZ, de BlackSheep Energy

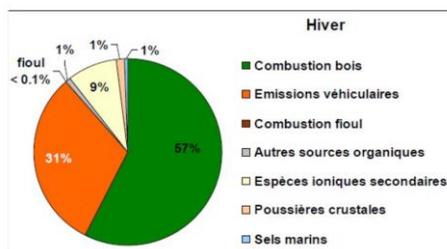
Objectifs émission de CO₂

Union Européenne: -55% d'ici 2030; France (stratégie nationale bas carbone) :-40% avant 2030; SRADET: -30% d'ici 2030

Baisse du secteur agricole probablement très faible
 → Baisse des autres secteurs des 2/3 en 10 ans

Transport: report modal important
 Résidentiel: baisse des consommations en chauffage, eau chaude sanitaire et électricité spécifique
 Tertiaire: baisse des consommations en chauffage et process

Focus sur la qualité de l'air



En 2010, étude d'ATMO menée sur la commune de Lanslebourg, la pollution au PM 10 est en moyenne dû à la combustion de biomasse 57% et 31% pour les véhicules à Lanslebourg. C'est supérieur à ce qui peut être observé sur d'autres territoires.

Combustion bois: équipements type foyers ouverts ou équipements anciens « peu performants »

SRADET: Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

PM 10 : particules de diamètre inférieur à 10 µm (la toxicité des particules en suspension est essentiellement due aux particules de diamètre inférieur à 10µm)

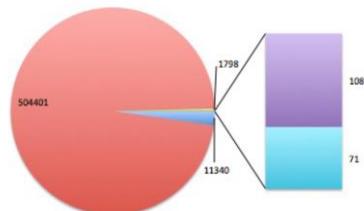
ENERGIE



Sur la base du diagnostic de Noémie TEISSEIRE et Frédéric SANZOZ, de BlackSheep Energy

Production d'énergies renouvelables (EnR) sur Val-Cenis

Production Energie Val Cenis 2019 (MWh)



- bois & autres biomasse solide
- hydro-électricité
- PAC
- photovoltaïque
- solaire thermique

Potentiel des énergies renouvelables sur Val-Cenis

Le bois énergie: possibilité de

- Développer une filière locale ;
- Mettre en place un réseau de chaleur

Le solaire photovoltaïque et thermique

L'éolien

Le petit hydraulique: des équipements existants; d'autres à l'étude

L'hydrogène: intérêt pour les sites isolés, pour le transport long de marchandises, pour l'industrie; site de production à envisager localement pour présenter un intérêt

	Equivalent en GWh
Bois Energie	4,5
Solaire PV	6,5
Solaire thermique	5,5
Eolien	4,5
Methanisation	1,2
Microhydro	26
Total	48

Consommation du territoire 100 GWh

ENERGIE

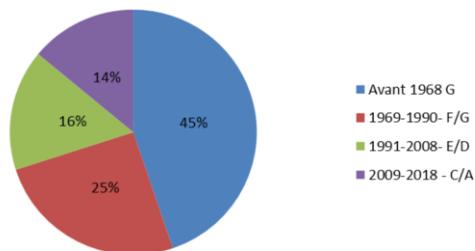


Sur la base du diagnostic de Noémie TEISSEIRE et Frédéric SANZOZ, de BlackSheep Energy

Vulnérabilité des ménages

Etat des lieux du parc de logements en résidence principale

Répartition du parc de logement en résidence principale selon la période d'achèvement Val Cenis



La majorité du parc de logement en résidence principale est considéré comme « passoire énergétique » avec une conséquence sur le budget chauffage et directement concerné par la réglementation



noter que suite à la Loi Climat et Résilience aout 2021, interdiction de mettre en location les logements mal isolés :

- 2025 : Les logements classés G
- 2028 : Les logements classés F
- 2034 : Les logements classés E

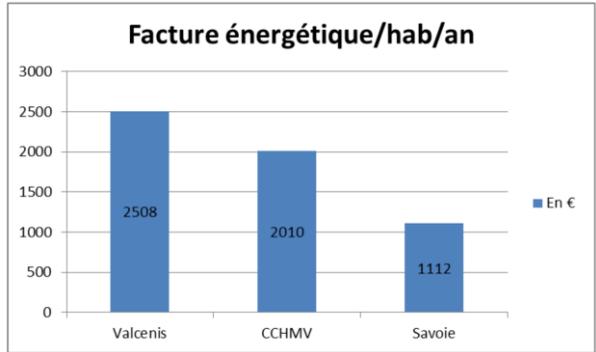
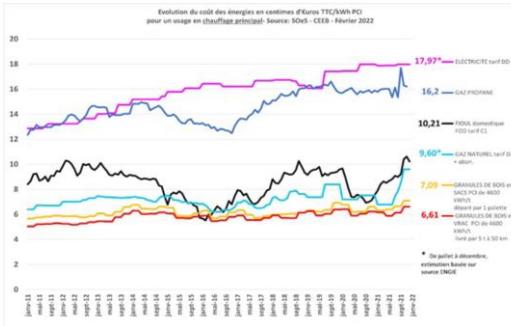
ENERGIE



Sur la base du diagnostic de Noémie TEISSEIRE et Frédéric SANZOZ, de BlackSheep Energy

Vulnérabilité des ménages

Impact des fluctuations des coûts des énergies



La facture énergétique résidentielle par habitant sur Val Cenis est 2508€/an/habitant

A noter que le revenus médian de la commune est de 23 110 €/ an légèrement inférieur à celui observé en Savoie (23 160€/an) Forte proportion de déplacement motorisé et donc une forte vulnérabilité de ses ménages face aux fluctuations du coût de l'essence/diesel



4

ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE, DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET MUTATION

ANALYSE DU FONCIER

Analyse de la construction

Base: PC accordés entre 2011 et juillet 2021 → 209 PC

77 PC pour de l'habitat neuf, dont :

- 70 habitat permanent → 81 logements, dont 6 destinés à la location saisonnière
- 7 habitat secondaire → 11 logements

41 pour du changement de destination vers l'habitat ou démolition - reconstruction

14 pour des lits touristiques

16 pour des bâtiments économiques

22 pour des bâtiments agricoles

4 pour des équipements publics

2 pour la restauration de chalets d'alpage

7 pour d'autres projets

55 permis de construire de l'habitat neuf se situent dans des lotissements communaux :

- 20 dans le lotissement du Mollaret à Lanslevillard (année 2008 et 34 lots)
- 7 dans le lotissement de Saint-Martin situé à Lanslebourg (2008 et 21 lots)
- 12 dans le lotissement de Sollières Endroit (année 2013 et 12 lots ?)
- 16 dans le lotissement de Lenfrey à Bramans (année 2007 et 23 lots, dont encore 2 disponibles)

→ Importance des lotissements communaux dans la construction

ANALYSE DU FONCIER

Analyse de la consommation foncière : surface (et qualité)

Consommation d'environ 11,18 ha entre 2011 et juillet 2021

→ Attention: chiffres à affiner en fonction de la destination de certaines opérations immobilières

Surface en m ²	Habitat permanent		Habitat secondaire		Lits touristiques		Bâtiment économique	Bâtiment agricole	Equipe-ment public	Autre	TOTAL par commune
	Avant 2016	A partir de 2016	Avant 2016	A partir de 2016	Avant 2016	A partir de 2016					
LVD	2 535	3 605				3 475	1 265	1 280	610	4 435	17 205
LBG	3 825	1 010	575		5 775	680	4 662	3 670	5 785	940	26 922
TER		1 615			600	240		10 375			12 830
SOL	3 255	4 025	3 290		1 600		17 125	9 965			39 260
BRA	2 950	6 420			400	1 970	875	2 545		460	15 620
SOUS-TOTAL par type	12 565	16 675	3 865	0	8 375	6 365	23 927	27 835	6 395	5 835	111 837
TOTAL par TYPE	29 240		3 865		14 740		23 927	27 835	6 395	5 835	111 837

ANALYSE DU FONCIER

Analyse de la consommation foncière : surface (et qualité)

Point loi Climat et résilience:

Consommation 2011 – juillet 2021: environ 11,18 ha pour toutes les destinations

Si divise par deux la consommation jusque 2031 (loi Climat et Résilience): environ 5,6 ha pour toutes les destinations

→ Attention: en attente décrets d'application

Habitat permanent et secondaire

91 logements, dont 11 résidences secondaires en 77 PC sur 3,3 ha

Point SCOT: environ 1,67 ha consommé pour l'habitat permanent depuis 2016, sur les 7,2 ha attribués par le SCOT → reliquat de 5,53 ha.

→ Attention: chiffres à affiner en fonction de la destination de certaines opérations immobilières

→ Attention: surface « attribuée » par le SCOT pouvant évoluer selon l'application de la loi Climat Résilience de 2021

ANALYSE DU FONCIER

Capacités de mutation

Village	Logements vacants, habitables en l'état	Nombre de logements pouvant être réalisés par transformation de bâtiment ou partie de bâtiment agricole	Nombre de logements pouvant être réalisés par réhabilitation de bâtiment ancien
Lanslevillard	7	14 à 17	13 à 15
Lanslebourg	9	11 à 14	17 à 20
Termignon	13	18 à 19	15 à 18
Sollières-Sardières	1	5	21 à 26
Bramans	8	26	9
TOTAL	38	74 à 81	75 à 88

38 logements vacants recensés avec les élus, contre 151 recensés par l'INSEE – ces 151 comprennent probablement des logements neufs achevés mais encore inoccupés, notamment dans les opérations touristiques

38 logements vacants sur 983 résidences principales = 3,86%: taux faible.

Plus:

- Lanslebourg: 1 bâtiment à remettre en état pour activité agricole dans zone dédiée de L'Echeraïne
- Termignon: réhabilitation des Terrasses de Termignon, résidence touristique: 115 appartements, soit environ 600 lits

ANALYSE DU FONCIER

Capacité de densification des espaces bâtis

Village	Probabilité d'urbanisation positive (en m ²)	Probabilité d'urbanisation négative (en m ²)				TOTAL
		Pente	Terrain attenant à une habitation ou centre de vacances	Plusieurs propriétaires	Pas de volonté du propriétaire	
Lanslevillard	2 685	300	4 320	1 415	555	9 275
Lanslebourg	735	3 650	3 960	3 200	0	11 545
Termignon	?2385?	0	0	1 190	0	1 190
Sollières-Sardières	260	0	1 925	775	2 375	5 335
Bramans	7 695	1 920	4 620	5 615	545	20 395
Sous-total	11 375	5 870	14 825	12 195	3 475	47 740
TOTAL	11 375	36 365				47 740

Ces chiffres tiennent compte des PPRN, PPRI et autres documents traitant des risques

Si divise par deux la consommation 2011 - 2021: environ 5,6 ha pour toutes les destinations sont envisageables pour le PLU... Reste donc environ 1,1 ha à « trouver » hors enveloppe pour toutes les destinations...



5

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

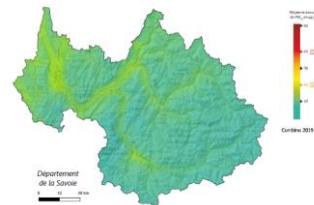
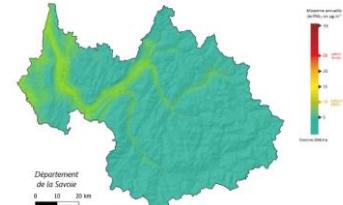
QUALITÉ DES MILIEUX, POLLUTIONS ET NUISANCES

Qualité de l'air

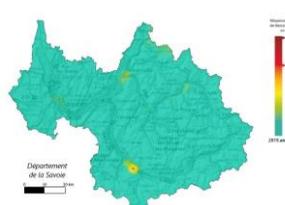
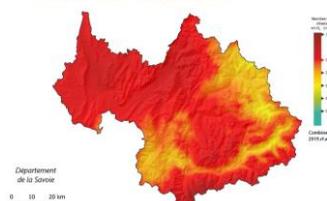
Données locales: Bilan de la qualité de l'air en 2019

Val-Cenis préservé de l'essentiel des pollutions à l'exception de celles liées à l'ozone

2.1. Cartes d'exposition de la population en 2019

Dioxyde d'azote (NO₂) – Moyenne annuelleParticules fines (PM₁₀) – Moyenne annuelleParticules très fines PM_{2.5} – Moyenne annuelle

Benzo(a)pyrène B(a)P – Moyenne annuelle

Ozone (O₃) – Valeur cible pour la santéOzone (O₃) – Valeur cible pour la végétation

QUALITÉ DES MILIEUX, POLLUTIONS ET NUISANCES

Qualité des sols

Plusieurs périmètres de carrières et mines, en activité ou non

Enjeu:

- celle de Planchamp à Bramans, actuellement utilisée par une entreprise pour le recyclage de matériaux.
- Celle des Portes à Sollières-Sardières, pour l'extraction de matériaux (2006 – 2036)
- Dragage dans le lit mineur de l'Arc et du Doron de Termignon, selon les besoins d'entretien.

Nappe d'amiante environnementale : plusieurs secteurs à susceptibilité forte à très forte en vallée :

- Au l'est de Lanslevillard : une bande descend des Granges en direction du village, en passant par le Mollard
- A Termignon : à La Girarde (ancienne carrière) et un peu plus au sud-est,
- A Sollières-Sardières : à proximité immédiate de Sollières Envers

D'autres sites sont recensés dans les montagnes.

Les secteurs à susceptibilité moyenne restent éloignés des zones habitées à l'année.

Sites et sols pollués:

3 sites recensés à Bramans et 23 à Lanslebourg.



Biodiversité & milieux naturels

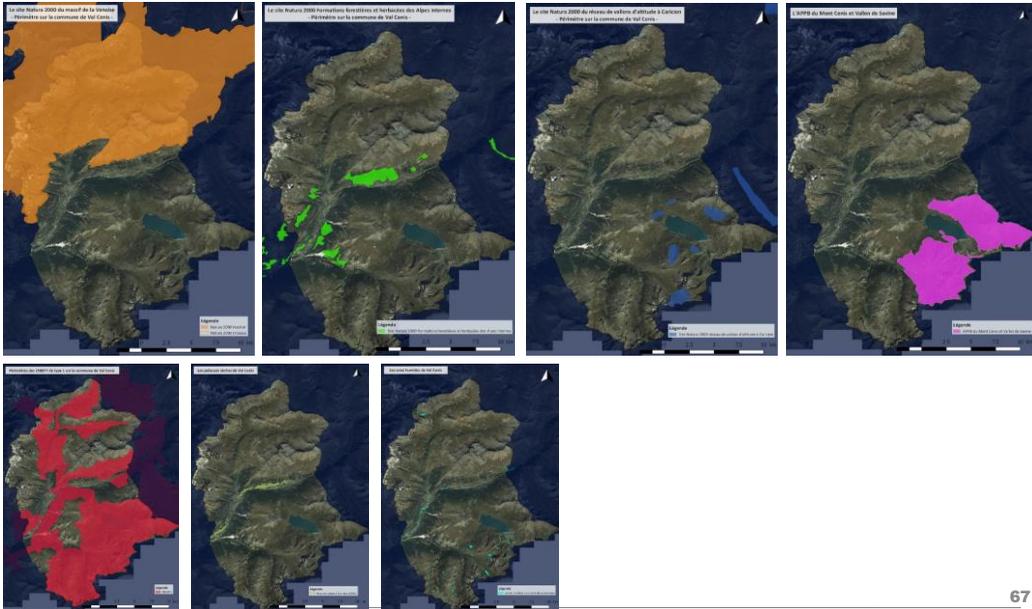
Les réservoirs de biodiversité



Entité	Superficie totale ha	Superficie Val Cenis	Ratio Val Cenis
Site Natura 2000 FR 8201783 et FR 8210032 du massif de la Vanoise	53 618	19 023	35 %
Site Natura 2000 FR 8201780 du réseau de vallons d'altitude à Caricion	9 498	807	8,5 %
Site Natura 2000 FR 8201779 Formations forestières et herbacées des Alpes internes	1 560,1	1 112	71 %
Zone cœur du parc national de la Vanoise	53 300	18 449	34,6 %
APPB du col du Mont Cenis et Vallon de Savine	5 715,9	5 715,9	100 %
ZNIEFF de type 1	41 284	26 322	64 %
Tourbières inventaire régional	Au nombre de 10, elles couvrent une superficie de 33,4 ha		
Zones humides Inventaire départemental	219 zones humides de superficie majoritairement inférieure à 1 ha		
Cours d'eau en liste 1	L'Arc (confluence Lenta-Barrage Bramans, hors Lanslevillard) Le Doron de Termignon (aval confluence torrent de la Rocheure) Le torrent de la Leisse (aval ancien barrage du Plan des Nettes)		
Pelouses sèches Inventaire départemental	Elles couvrent des superficies localisées en pied des adrets forestiers.		

Biodiversité & milieux naturels

Les réservoirs de biodiversité



67

Biodiversité & milieux naturels

La flore patrimoniale

L'Observatoire de la Biodiversité de Savoie répertorie **1 492** espèces et sous-espèces de plantes et assimilés sur la commune de Val Cenis.

82 d'entre elles bénéficient d'une **protection nationale, régionale ou européenne** (annexe II directive Habitat).

La plupart d'entre elles se situent en altitude au sein des réservoirs de biodiversité (Vanoise et Mont Cenis). Un certain nombre d'entre elles se situent au sein **des pelouses sèches** ou des **pinèdes à crochet** et sont potentiellement fragilisées par les activités humaines :

- La Bruyère des neiges (*Erica carnea*)
- Le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)
- La Sauge d'Ethiopie (*Salvia aethiopsis*)
- L'Ail rocamboule (*Allium scorodoprasum*)
- La Gagée des champs (*Gagea villosa*)
- Le Thé à feuilles de lin (*Thesium linophyllum*)
- L'Orchis tridenté (*Neotinea tridentata*)



Sabot de Vénus



Gagée des champs

68

Biodiversité & milieux naturels

La faune

L'Observatoire de la Biodiversité de Savoie répertorie **1 325** espèces de vertébrés et invertébrés sur la commune de Val Cenis.

Les différents groupes faunistiques (mammifères, oiseaux, reptiles, lépidoptères...) comportent de nombreuses espèces patrimoniales telles que le **Bouquetin des Alpes**, le **Circaète Jean le Blanc**, la **Chevêchette d'Europe**, l'**Apollon**, l'**Azuré de la pulmonaire**, le **Moiré printanier**...



Bouquetin des Alpes



Circaète Jean le Blanc



Azuré de la pulmonaire



Chevêchette d'Europe



Moiré printanier

69

Biodiversité & milieux naturels

Les réservoirs complémentaires

Les réservoirs complémentaires sont constitués par :

- ✓ **les prairies de fauche montagnardes** : lorsqu'elles sont en bon état de conservation, elles constituent des biotopes d'intérêt communautaire (abondance en plantes fleuries favorables aux insectes et aux oiseaux).
- ✓ **Les massifs forestiers** : ils représentent sur la commune de Val Cenis de vastes superficies. La multiplicité des formations forestières permet la présence d'une grande diversité végétale et animale.
- ✓ **Les landes et les prairies subalpines** (alpages) occupent de vastes superficies en amont du couvert forestier. Les landes accueillent une espèce emblématique, le **Tétras-lyre**.



Prairie de fauche du col de la Madelaine



Tartier des prés



Bruyère des neiges

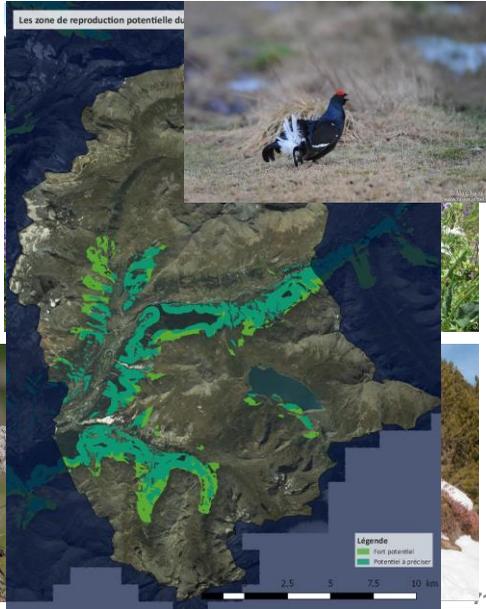
70

Biodiversité & milieux naturels

Les réservoirs complémentaires

Les réservoirs complémentaires sont constitués par :

- ✓ **les prairies de fauche montagnardes** : lorsqu'elles sont en bon état de conservation, elles constituent des biotopes d'intérêt communautaire (abondance en plantes fleuries favorables aux insectes et aux oiseaux).
- ✓ **Les massifs forestiers** : ils représentent sur la commune de Val Cenis de vastes superficies. La multiplicité des formations forestières permet la présence d'une grande diversité végétale et animale.
- ✓ **Les landes et les prairies subalpines** (alpages) occupent de vastes superficies en amont du couvert forestier. Les landes accueillent une espèce emblématique, le **Tétras-lyre**.



Biodiversité & Trame verte et bleue

La trame verte et bleue



Le territoire de Val Cenis accueille de vastes superficies de réservoirs de biodiversité.

Les massifs forestiers et les bandes boisées, les cours d'eau et les prairies de fauche montagnardes constituent les habitats complémentaires et les espaces relais des réservoirs de biodiversité.

Les corridors écologiques identifiés sur le territoire communal (TVB régionale, TVB départementale, SCOT des Pays de Maurienne) constituent les maillons faibles en raison des aménagements potentiels.

Toutefois, le territoire de Val Cenis conserve une belle perméabilité en raison d'une urbanisation structurée organisée autour de villages bien identifiés. Les équipements situés en dehors des enveloppes urbaines sont représentés par les bâtiments d'exploitation agricole, les équipements publics (station d'épuration, déchetterie) et les zones d'activités industrielles (zone commerciale et gravières).



Biodiversité & Trame verte et bleue

Opportunités et menaces

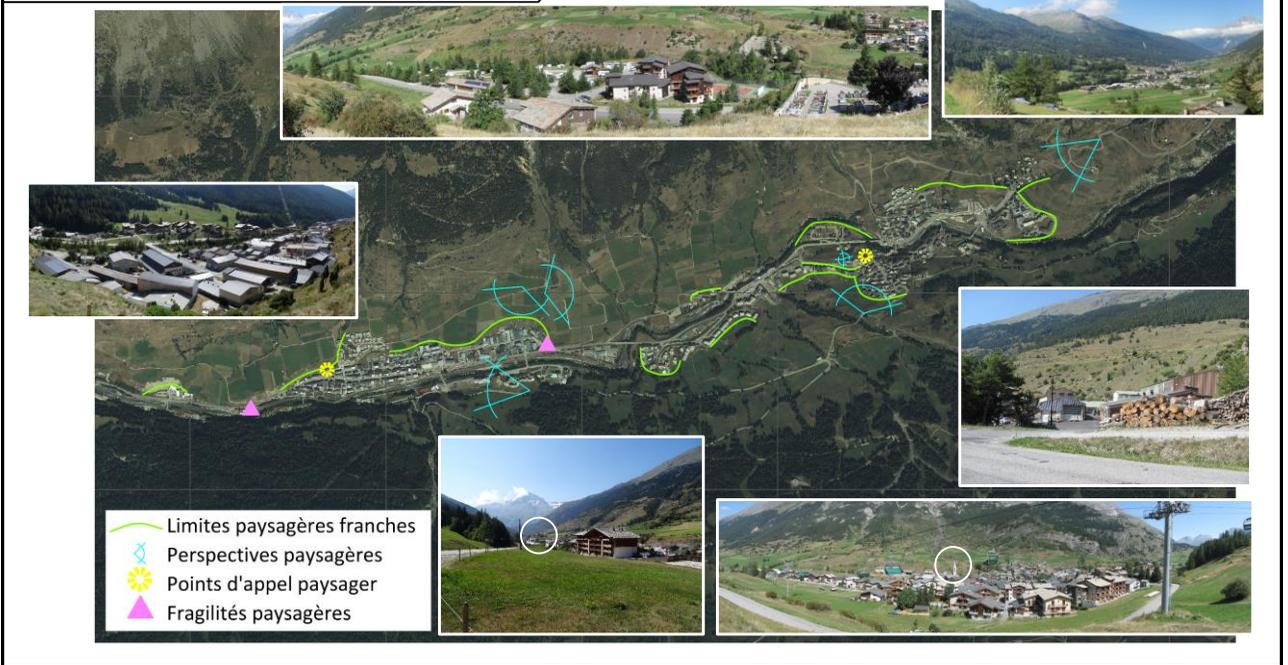
Critères d'évaluation	Opportunités	Menaces
Les réservoirs de biodiversité	<p>Un patrimoine naturel exceptionnel en terme de diversité et de spécificité d'habitats et d'espèces.</p> <p>Une grande partie de ce patrimoine bénéficie de protections réglementaires sur de vastes superficies.</p>	Les fonds de vallée, potentiellement urbanisables, peuvent accueillir des espèces patrimoniales et des habitats remarquables (pelouses sèches, zones humides).
Les milieux naturels complémentaires	Les forêts forment, avec les prairies de fauche montagnarde et les cours d'eau, les réservoirs complémentaires de biodiversité.	Les prairies de fauche montagnardes peuvent être convoitées par le développement urbain extensif.
La dynamique écologique	Les corridors écologiques locaux sont bien identifiés.	L'implantation de nouveaux bâtiments agricoles ou l'extension des équipements existants (Zone d'activités commerciale, centre d'exploitation/déchetterie) pourrait fragiliser la fonctionnalité des corridors.

Biodiversité & Trame verte et bleue

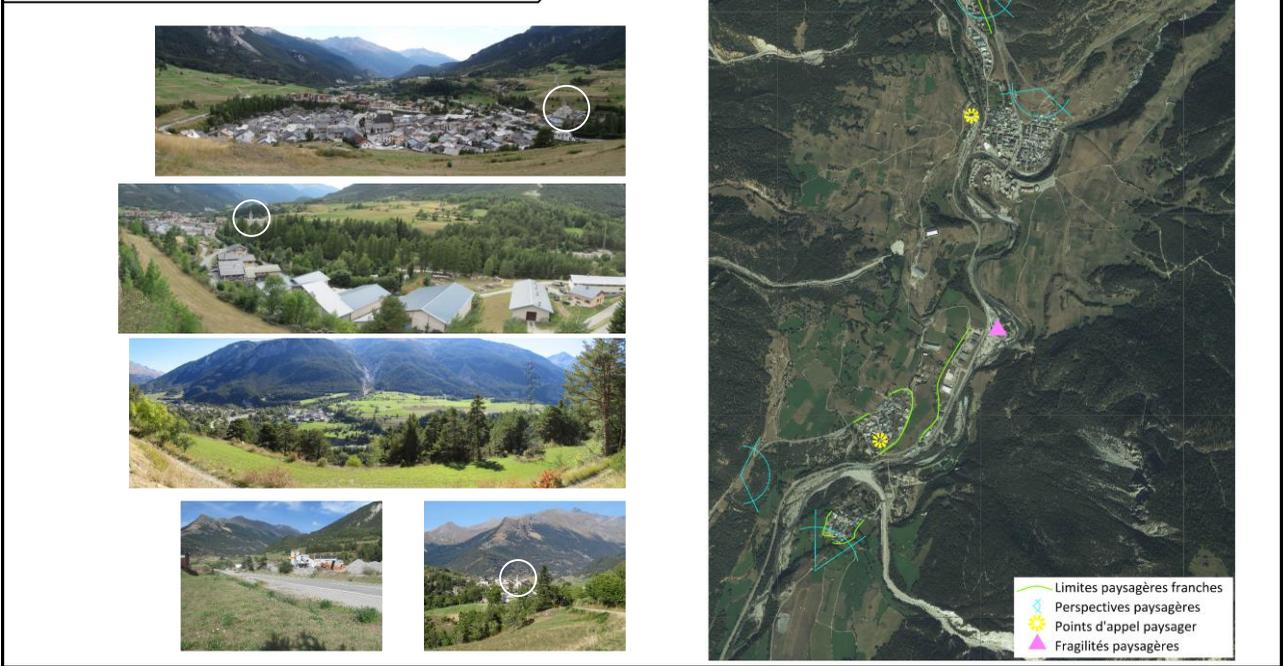
Enjeux

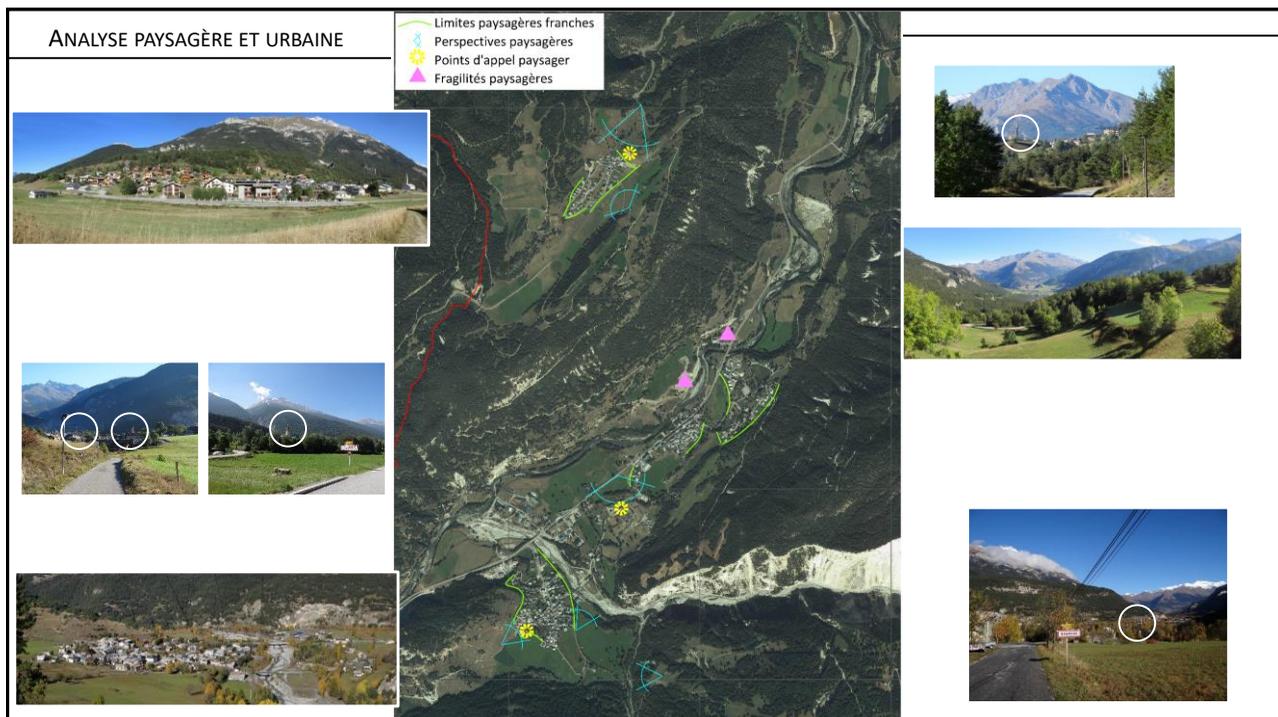
Enjeux	Orientations - Propositions
La préservation des réservoirs de biodiversité et de leurs espaces de fonctionnalité (milieux aquatiques notamment).	<p>Classement spécifique au PLU des réservoirs de biodiversité avec un règlement adapté aux différents secteurs.</p> <p>OAP thématique « Biodiversité » pour la prise en compte des espaces de fonctionnalité.</p>
La conservation des prairies de fauche montagnardes.	Classement en zone agricole avec éventuellement une trame au titre de l'article L151-23 du CU si valeur paysage/biodiversité spécifique.
La prise en compte des espèces patrimoniales dans les projets d'aménagement.	<p>OAP thématique « Biodiversité »</p> <p>Règlement des zones U et AU</p>
La préservation des espaces naturels et agricoles identifiés comme corridors écologiques.	Repérage graphique des corridors écologiques (article L151-23 du CU) hors zones bâties ou aménagées avec un règlement spécifique.

ANALYSE PAYSAGÈRE ET URBAINE



ANALYSE PAYSAGÈRE ET URBAINE





PATRIMOINE CULTUREL

Typologies architecturales:

- Le bâti traditionnel, dans les villages anciens épargnés par la guerre
- Les constructions d'après-guerre
- Les traversées de RD ou rues importantes
- Les constructions « individuelles » récentes
- Les ensembles touristiques

PATRIMOINE CULTUREL

Typologies architecturales:

- Le bâti traditionnel, dans les villages anciens épargnés par la guerre: usage principal de la pierre



PATRIMOINE CULTUREL

Typologies architecturales:

- Les constructions d'après-guerre

De grands volumes
Des façades « sobres », d'aspect minéral
Des ouvertures souvent alignées



PATRIMOINE CULTUREL

Typologies architecturales:

- Les traversées de RD ou rues importantes

Particularité des toits à un pan à Lanslevillard

Nombreuses façades commerçantes

Façades colorées

Façades essentiellement parallèles à la rue



PATRIMOINE CULTUREL

Typologies architecturales:

- Les constructions « individuelles » récentes

Toiture à deux pans

Apparition du bois

Particularité des chalets « Chaloin »



PATRIMOINE CULTUREL

Typologies architecturales:

- Les ensembles touristiques

Ensembles anciens parfois à un pan

Architecture souvent de qualité, mais en rupture avec le bâti traditionnel (usage important du bois)

« Banalisation » architecturale



PATRIMOINE CULTUREL

Patrimoine bâti remarquable

- 24 monuments classés ou inscrits → périmètre de 500 mètres soumis à l'ABF
- 3 sites inscrits
- Patrimoine militaire
- Patrimoine vernaculaire: fours, bassins, lavoirs, chapelles, aménagements du Col du Mont-Cenis, murets de pierre...

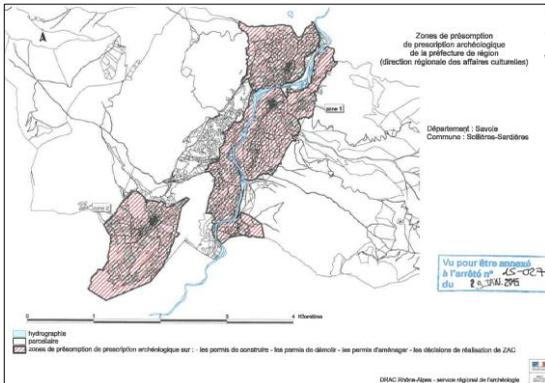
Chalets d'alpage: inventaires existants ou à compléter



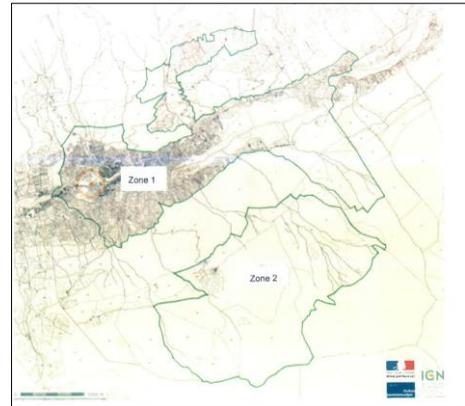
PATRIMOINE CULTUREL

Patrimoine archéologique

Sollières –Sardières (16 emplacements recensés) et Lanslevillard (pas de liste disponible): arrêté de présomption de prescriptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction. D'où le musée de Sollières Envers sur l'archéologie.
10 sites à Bramans. Pas de données pour Lanslebourg et Termignon.



Périmètre de présomption de prescriptions archéologiques de Sollières-Sardières



Périmètre de présomption de prescriptions archéologiques de Lanslevillard

PRÉVENTION DES RISQUES

Risque sismique

Termignon, Sollières-Sardières et Lanslevillard en niveau 3 (niveau d'aléa modéré)
Lanslebourg et Bramans en niveau 4 (niveau d'aléa moyen).

Risques miniers

Trois périmètres miniers

Périmètres à prendre en compte étant donné le risque potentiel de phénomènes dangereux de type mouvement de terrain pouvant porter atteinte à la sécurité publique et aux biens.

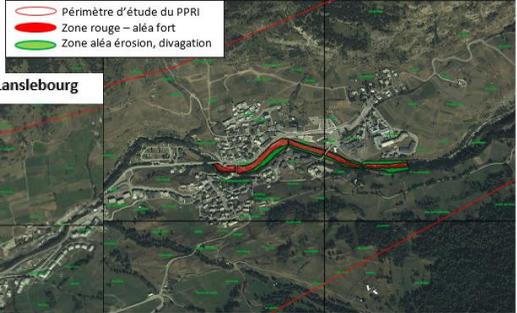
- Secteurs de montagne concernés, donc éventuellement des chalets d'alpage
- peu d'enjeu vis-à-vis du PLU.

PRÉVENTION DES RISQUES

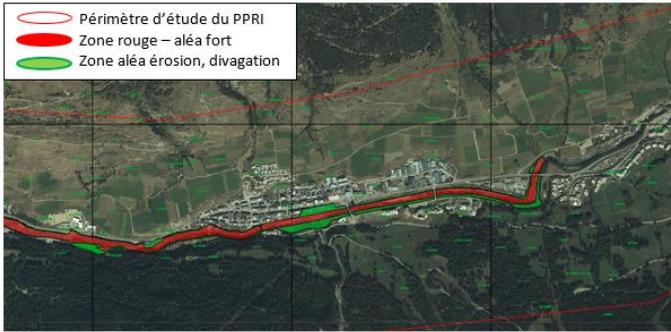
Risques naturels: inondation

PPRI de l'Arc approuvé en 2016.

Carte 31 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Lanslevillard



Carte 32 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Lanslebourg

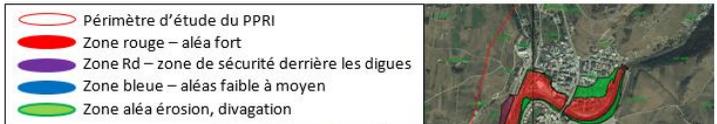


PRÉVENTION DES RISQUES

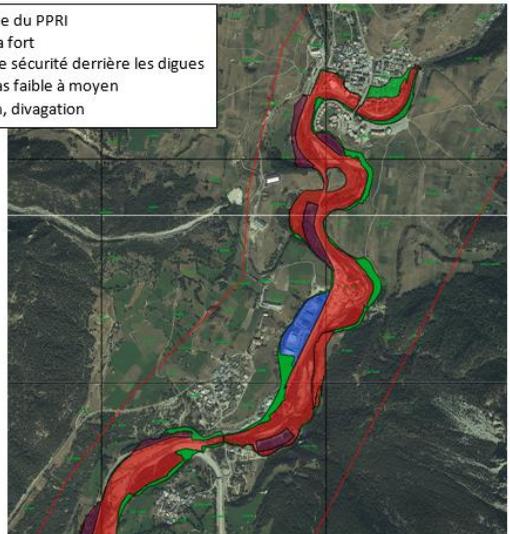
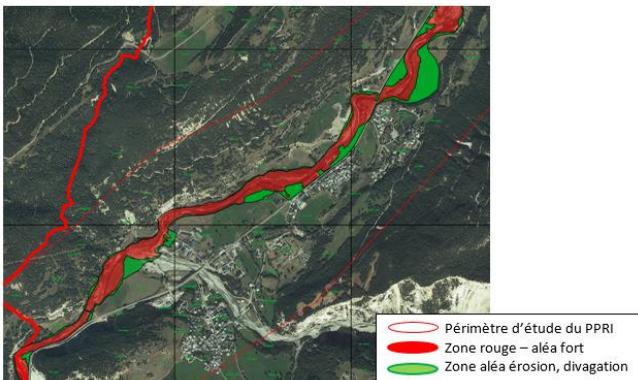
Risques naturels: inondation

PPRI de l'Arc approuvé en 2016.

Carte 33 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Sollières-Sardières et Termignon



Carte 34 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Bramans

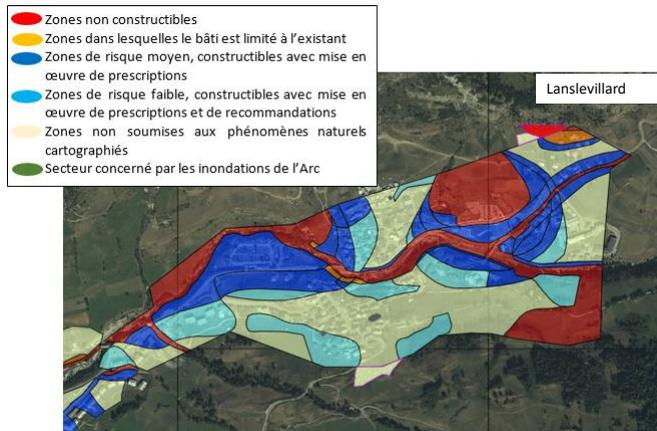


PRÉVENTION DES RISQUES

Risques naturels: « montagne »

PPRN de Lanslevillard approuvé en 2004. PIZ datant de 2016 et actualisation de la carte des aléas sur les secteurs de Pissériet et Chennevières

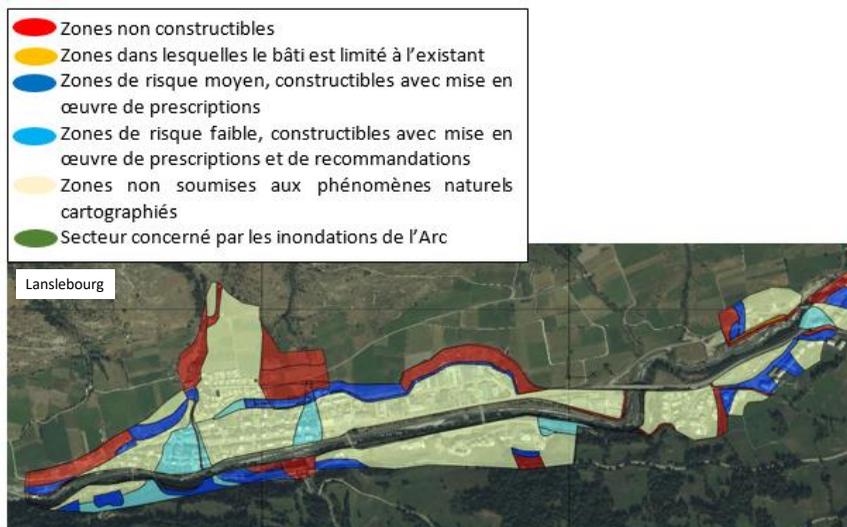
Selon PAC: nécessité d'actualiser les études sur le torrent de l'Arcelle, pour prendre en compte les évolutions récentes



PRÉVENTION DES RISQUES

Risques naturels: « montagne »

PPRN de Lanslebourg approuvé en 1999 et révisé en 2011.



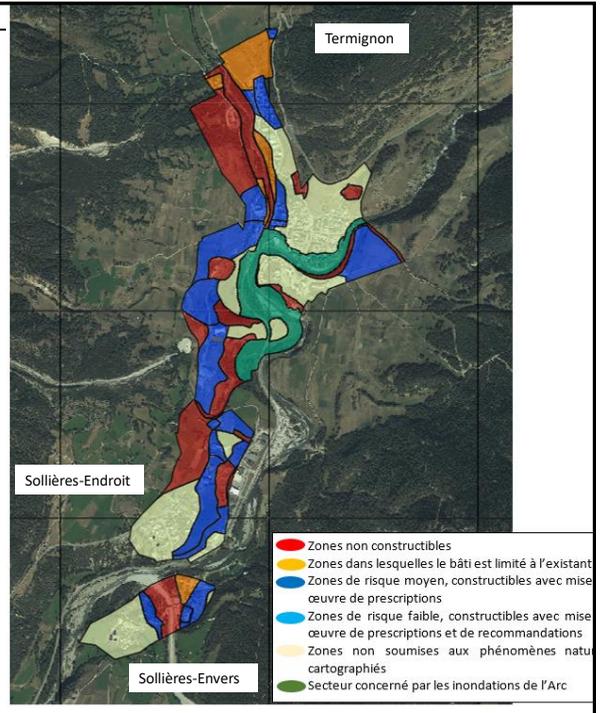
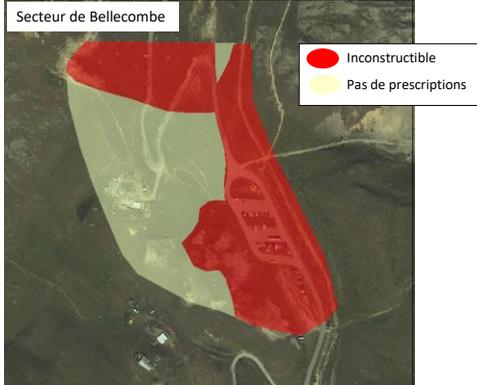
PRÉVENTION DES RISQUES

Risques naturels: « montagne »

PPRN de Termignon approuvé en 2013 + étude des aléas sur Bellecombe en 2018 + PIZ de 2004

Selon PAC: nécessité d'actualiser les études sur l'axe de l'avalanche de Bonnenuit, pour prendre en compte les études récentes et les travaux à venir

PPRN de Sollières-Sardières approuvé en 2013.

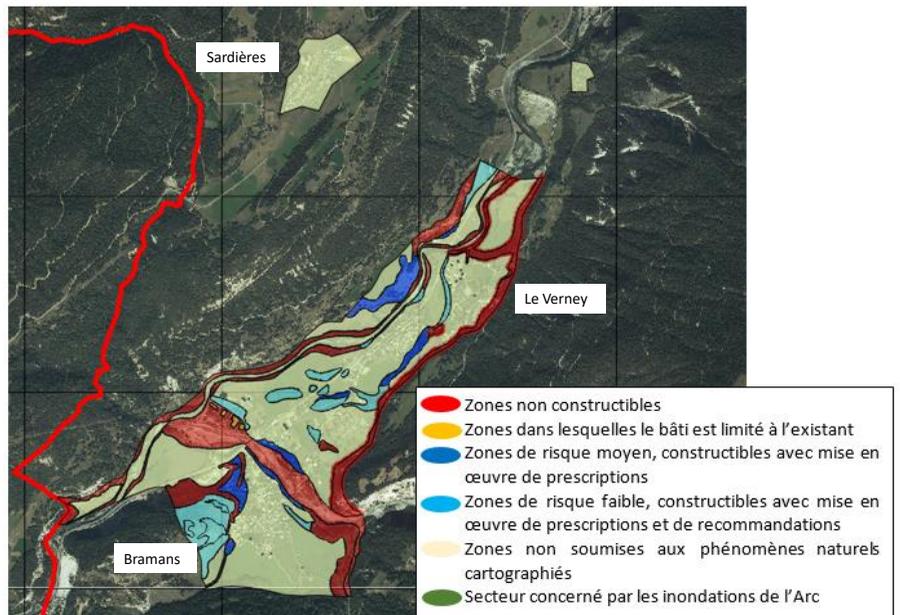


PRÉVENTION DES RISQUES

Risques naturels: « montagne »

PPRN de Sollières-Sardières approuvé en 2013.

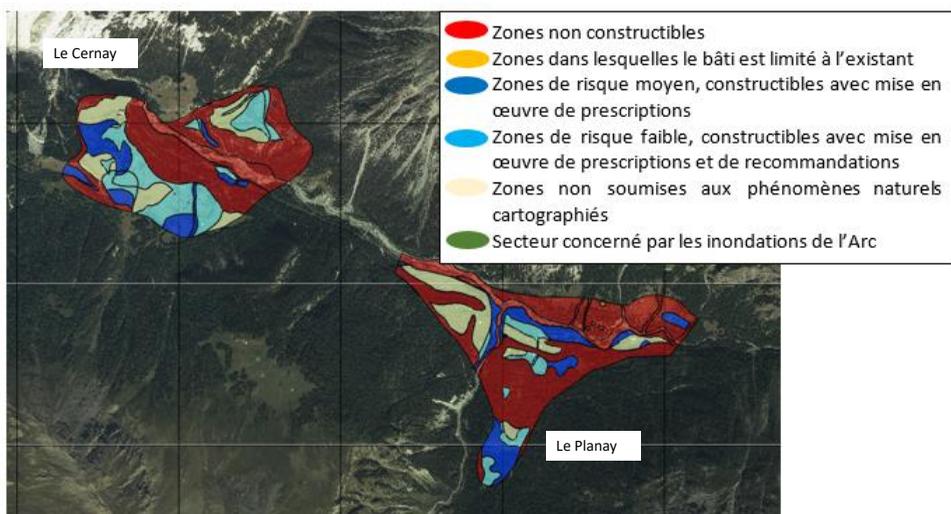
PPRN Bramans approuvé en 2014, modifié en 2017.



PRÉVENTION DES RISQUES

Risques naturels: « montagne »

PPRN Bramans approuvé en 2014, modifié en 2017.



6

SUITE DE LA PROCÉDURE

SUITE DE LA PROCÉDURE

Diagnostic et définition des enjeux

- Présentation du diagnostic aux PPA : 6 avril 2022
- Réunion publique de concertation pour présenter le diagnostic et les enjeux: 13 avril 2022

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables): définition du projet

- **Ateliers participatifs prévus le 20/04, le 04/05 et le 18/05 / 2022**
- Définition du PADD: printemps – été 2022
- Réunion PPA pour présenter les orientations générales du PADD : septembre 2022
- Débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD : septembre 2022
- Réunion publique de concertation pour présenter le PADD: automne 2022

Règlement, zonage et OAP : Fin 2022 - début 2023

Finalisation du PLU

- Présentation projet de PLU aux PPA
- Réunion publique de concertation pour présenter le projet de PLU avant arrêt: 1^{er} semestre 2023

Arrêt du projet par le conseil municipal et bilan de la concertation, puis

- Notification aux PPA pour avis: 3 mois
- Enquête publique: 1 mois + Rapport du commissaire enquêteur: 1 mois

Approbation du PLU

- Adaptations du projet suite aux avis PPA et aux résultats de l'enquête publique
- Réunion de conseil municipal pour approbation du PLU



Merci de votre attention

